

LE RÔLE ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS

*De l'ambition
à l'action*

ÉDITORIAL

Depuis plusieurs années, les Régions se sont imposées comme un acteur incontournable en matière de développement économique. Au gré des réformes territoriales et des nouvelles compétences qui leur ont été attribuées, elles ont su s'adapter aux grandes mutations économiques et apportent, au plus près de leur territoire et de ses acteurs, des dispositifs d'accompagnement en faveur de la création, de l'innovation, de la prise de risque et de ce fait, en faveur de l'emploi.

Aujourd'hui, ce sont plus de 2,5 milliards d'euros que les Régions investissent en direct chaque année dans l'économie française.

Aussi, dans le cadre de la Commission développement économique de Régions de France, les élus régionaux ont souhaité disposer d'une vision plus claire et précise de ces actions à travers un Observatoire des politiques publiques sur ce champ de compétences, mis à jour annuellement.

En complément, la Commission a décidé de procéder à une étude complète, un point d'étape de l'action des Régions en matière économique depuis l'installation des nouveaux exécutifs. Cette étude s'appuie sur l'Observatoire mais également sur les dernières données qualitatives et quantitatives disponibles.

Si certains résultats sont encore partiels, de grandes tendances s'en dégagent, à commencer par la volonté réaffirmée par toutes les Régions d'investir massivement dans l'innovation technologique, dans la recherche, dans la création, la transmission et la reprise d'entreprises, mais aussi dans l'internationalisation et la conquête de nouvelles opportunités économiques.

Par ailleurs, cette étude présente, de manière synthétique, les grandes orientations et priorités inscrites dans les Schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Elle dresse un panorama des dispositifs retenus et des premiers résultats obtenus.

De toute évidence, ce travail démontre la mobilisation des Régions en faveur du développement de leur territoire et leur capacité à fédérer les écosystèmes économiques. Cette étude ouvre la réflexion sur les modalités qu'il conviendrait de retenir pour accroître encore l'impact de l'action économique des Régions.

Hervé Morin,

président de Régions de France

Annabel André-Laurent et Harold Huwart,

coprésidents de la Commission développement économique, tourisme et économie sociale et solidaire de Régions de France

Les Régions, après avoir concerté l'ensemble des acteurs territoriaux, adopté leur stratégie de développement économique au travers des schémas, mis en place leurs dispositifs d'action avec le soutien et par la coordination des acteurs de leur territoire, dressent un point d'étape de leur action et se tournent vers l'avenir.

Cette étude conduite par Régions de France avec le concours de toutes les Régions et la coopération de l'Assemblée des communautés de France (ADCF), illustre la capacité des Régions à conduire une action forte basée sur les spécificités territoriales avec une approche résolument partenariale, fondée sur la collaboration avec les acteurs économiques et institutionnels locaux. L'ensemble de ces éléments est détaillé par des réalisations et exemples concrets.

Le bilan très largement positif disponible à l'issue de ce premier point d'étape éclaire également les nouveaux champs du possible, présentés en dernière partie comme ouverture pour accroître encore l'impact des politiques régionales, notamment en matière de développement économique des territoires.

Ce travail a été réalisé par Adrien Marcel, master 1 à Science Po Paris, sous la tutelle de Jean-Philippe Berton, conseiller développement économique, innovation, enseignement supérieur et recherche, numérique, tourisme de Régions de France.

Préambule

En février 2018, Régions de France a lancé les premiers travaux de cette étude, validée le 22 mars en Commission développement économique. L'enjeu principal de l'étude est très concret : il s'agit de mettre en lumière l'impact de l'action des Régions sur les territoires et sur les acteurs économiques depuis l'adoption des Schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Cette étude doit permettre de répondre à deux grands objectifs : **mieux faire connaître aux acteurs publics le rôle et l'action des Régions, et rendre compte des principales politiques régionales mises en œuvre en faveur du développement économique.** Recueillir des éléments de résultats et d'impact consolidés permet aussi de mettre à disposition des élus régionaux une capacité d'illustration des actions conduites et des résultats obtenus notamment pour répondre aux différentes sollicitations ou auditions publiques.

Nous nous attacherons plus particulièrement aux **modalités de la gouvernance territoriale mise en œuvre par les Régions, à leurs manières de se coordonner avec les autres acteurs institutionnels, et notamment au sein du couple Régions-Intercommunalités.** A cet effet, nous visiterons les conventionnements et contractualisations entre ces deux niveaux de collectivités, témoins de l'opérationnalité et de la territorialisation des stratégies économiques régionales.

Pour réaliser cette analyse, **Régions de France s'est appuyée sur la coopération de l'Assemblée des communautés de France (AdCF)** afin d'obtenir une analyse contradictoire de l'état des conventionnements entre les différentes Régions et les EPCI. L'AdCF nous a permis de sonder ses délégations régionales et d'obtenir des informations utiles sur ces contractualisations et leur diversité.

En parallèle, Régions de France a repris les travaux du cabinet d'évaluation de politiques publiques Euralia, spécialisé en affaires publiques européennes et françaises. Ce partenariat apporte la caution d'un cabinet d'études rompu à ces méthodes d'analyses. Euralia avait déjà publié une analyse des 13 SRDEII métropolitains, analyse axée sur les filières prioritaires de chaque Région, les stratégies et modes de gouvernance prévues, la place des pôles de compétitivité dans la Région et le rapport à l'Europe inscrit par le schéma.

Régions de France a ensuite entrepris une analyse de chaque Région, dont les conclusions ont été dûment validées. Nous disposons ainsi des éléments de contexte sur les économies régionales, sur leurs atouts et faiblesses, les orientations des SRDEII, les dispositifs mis en place, les modalités de la gouvernance territoriale effective, l'état des conventionnements avec les territoires.

Ce rapport propose un extrait de l'ensemble de ces études. Il met en exergue les thématiques communes développées par les Régions et les orientations majeures qu'elles ont choisi de relever.

En termes de méthode et pour ne pas alourdir ce document, **nous avons retenu pour chaque développement présenté de ne l'illustrer qu'avec l'action d'une Région.** Il sera possible de se reporter, avec l'accord de chaque Région, à l'étude précise réalisée pour chacune d'entre elles. ●

Résumé

Ancrée au cœur des territoires, l'action des exécutifs régionaux sur le champ économique est une composante majeure du développement territorial. Les dépenses d'investissement des Régions en faveur de l'action économique ont d'ailleurs augmenté de 400 millions d'euros entre 2016 et 2017, et de 50 % entre 2013 et 2017, preuve d'une montée en puissance de cette compétence sur les dernières années.

A l'issue d'une concertation large avec l'ensemble des acteurs économiques territoriaux, les Régions ont adopté leur stratégie économique et les dispositifs associés, inscrits dans les Schémas Régionaux de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). **Si de nombreuses thématiques communes émergent de ces travaux, les modes d'actions retenus sont adaptés, modulés et façonnés pour le contexte local et priorisés, afin de combiner efficacité et proximité.**

Les Régions, dans cette étude, présentent leurs premiers résultats en termes d'action économique, et démontrent qu'elles animent efficacement les écosystèmes économiques territoriaux. Elles remplissent leur mission en ayant recours à des contractualisations notamment avec les EPCI, en revisitant les outils comme les agences de développement. Elles développent des thématiques communes entre elles, mais s'appuient aussi fortement sur les spécificités et les forces de leurs territoires.

Ainsi, les thématiques d'action sur le champ économique sont :

- le développement des entreprises et le soutien à l'entrepreneuriat (accompagnement à la création-reprise, aux entreprises en difficulté, au développement des compétences...);
- le soutien à l'innovation et au développement des grandes transitions économiques de demain (numérique, énergétique et écologique, l'ESS...);
- le développement de politiques d'attractivité;
- l'accompagnement des entreprises à l'international;
- le soutien à l'économie de proximité et à un aménagement économique équilibré des territoires;
- le développement d'ingénieries financières propres.

Nous retiendrons que les trois principaux choix budgétaires des Régions sont¹ l'innovation technologique et R&D (36 %), le développement des entreprises (27 %) et la création-reprise-transmission (19 %). En outre, 76 % des entreprises accompagnées par les Régions le sont sur la création-reprise-transmission.

Les Régions démontrent leur soutien à l'ensemble des grands secteurs économiques, et plus précisément* à l'ensemble commerce-transport-hébergement-restauration (36,37 % des dépenses économiques en 2016), à l'industrie du futur et la production industrielle (31,85 %) ou encore à l'agriculture, agroalimentaire et forêt (15,96 %) et à l'artisanat (10,10 %).

Au-delà de ces actions de fond, cette étude atteste que les choix et spécificités régionales sont de facto un atout complémentaire pour atteindre des résultats en s'appuyant sur les forces territoriales. ●

1. Sur la base des données 2016 issues de l'Observatoire des politiques régionales

UNE APPROCHE BASÉE SUR LES TERRITOIRES ET LEURS SPÉCIFICITÉS 7

LES MODALITÉS DE CONCERTATION POUR L'ÉLABORATION DES SRDEII7
 L'exemple de la Nouvelle-Aquitaine.....7

LA GOUVERNANCE TERRITORIALE 8

Les agences de développement économique.....8
 Exemples en Région :
 Dev'up en Centre-Val de Loire.....8
 ADEC en Corse.....9
 Grand Est.....11
 La Normandie et l'agence d'attractivité.....11
L'état des conventionnements avec les territoires.....12

Exemples en Région :
 La Bretagne.....12
 La Région Auvergne-Rhône-Alpes.....13
 L'exemple d'une métropole :
 Le statut de Bordeaux Métropole.....14

Les modalités de coordination avec les CCI, BPI France et Business France.....14
 La coordination avec les CCI :
 L'exemple de Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur.....14
 La coordination avec BPI France :
 L'exemple de la Guadeloupe.....15
 La coordination avec les Business France.....15

LES CHOIX STRUCTURANTS DES RÉGIONS 16

Les filières/domaines d'excellence sélectionnés par les Régions dans leur SRDEII.....16
Les majeures choisies par les Régions : les spécificités des politiques régionales.....22

HUIT THÉMATIQUES COMMUNES AUX RÉGIONS 23

INGÉNIERIE FINANCIÈRE.....23
 L'exemple de la Réunion.....24

DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES.....34
 Exemple en Région :
 L'industrie du futur dans les Pays de la Loire.....34

SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT, CRÉATION-REPRISE ET ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ 28

Exemples en Région
 Le parcours Entrepreneur #Leader en Île-de-France.....28
 La politique de restructuration en Corse.....29

POLITIQUE D'INNOVATION 30

Exemples en Région
 Usine du Futur en Nouvelle-Aquitaine.....30
 Innovation et industrie en Hauts-de-France.....32
 Innovation et entreprises en Bourgogne-Franche-Comté.....32

DÉVELOPPEMENT DES TRANSITIONS ÉCONOMIQUES 33

Exemples en Région
 Les transitions numériques et écologiques en Nouvelle-Aquitaine.....34
 Le soutien à l'économie sociale et solidaire en Bourgogne-Franche-Comté.....37
 Le plan climat Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur.....37

POLITIQUE D'ATTRACTIVITÉ 38

Exemple en Région
 La stratégie de promotion de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur.....39

SOUTIEN À L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES 40

Exemples en Région :
 L'export en Occitanie.....41
 L'aide au développement international de la Collectivité territoriale de Martinique.....41
 La refonte de l'export public en Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur.....42

AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES ET ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ 43

Exemples en Région :
 L'économie de proximité en Occitanie.....44
 Le Fonds d'investissement pour les entreprises en Région Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur.....44

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 46

UNE APPROCHE BASÉE SUR LES TERRITOIRES ET LEURS SPÉCIFICITÉS

LES MODALITÉS DE CONCERTATION POUR L'ÉLABORATION DES SRDEII

► Synthèse

Les Régions ont dû mener un travail d'élaboration et de rédaction, puis d'adoption et de validation de leur SRDEII, dans un contexte difficile de fusions et de réorganisations territoriales. Elles ont mené, pour leur élaboration, des concertations avec les acteurs économiques et institutionnels locaux, et ont associé les contributions de ces derniers à leurs travaux.

Si la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 prévoyait de telles concertations, les Régions sont allées au-delà et ont tenu à mettre en place les concertations les plus larges possibles. En plus de rencontres et conférences globales avec les autres acteurs locaux, la majorité des Régions a organisé des réunions et ateliers spécifiques avec différentes communautés et métropoles, institutions ou secteurs économiques. Les SRDEII associent plusieurs contributions d'intercommunalités/métropoles, et d'autres institutions pertinentes ou présentes sur l'échelon local.

Les Régions ont donc choisi d'adopter une démarche basée sur les territoires, et non une démarche « jacobine » centrée uniquement sur l'échelon régional. Ce qui témoigne de la volonté des Régions d'animer l'ensemble de leur écosystème territorial en respectant les priorités et les identités locales.

Par ailleurs, il convient de rappeler que les SRDEII ont aussi pour principe d'être cohérents avec les autres schémas et documents d'orientations régionaux ou partenariaux. Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) et le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), dont les adoptions sont postérieures à celle du SRDEII, doivent se baser sur les orientations de ce dernier.

► L'exemple de la Nouvelle-Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine a utilisé un questionnaire électronique afin d'associer les contributions des entreprises, des collectivités, des citoyens, sur des questions d'attractivité et de développement

territorial. 147 réponses au questionnaire ont été apportées ; la synthèse des résultats de l'enquête figure d'ailleurs en annexe du SRDEII.

Parallèlement, la Région a commencé à travailler sur l'élaboration du SRDEII en produisant un diagnostic régional global (composé d'analyse documentaire et entretiens), pour mener ensuite des ateliers / consultations publiques territoriales à Bordeaux, Pau, Poitiers, La Rochelle et Limoges, rassemblant 1 500 participants du 10 au 24 mai 2016. Les consultations publiques menées en mai 2016 ont permis de recueillir les points de vue et des suggestions des acteurs socio-économiques pour l'établissement des propositions lors des consultations thématiques, organisées du 6 au 13 juillet 2016 sur les huit thèmes suivants : (voir tableau en bas de page).

L'une des consultations concerne exclusivement les collectivités territoriales, une autre les filières, preuve d'une démarche basée sur le local. Ces huit ateliers thématiques ont été préparés en amont par huit groupes opérationnels, composés des spécialistes des Directions du Pôle Développement Économique et Environnemental de la Région. Plus de 25 réunions ont été organisées et plus de 150 auditions et entretiens d'experts et parties prenantes ont été menées pour alimenter les réflexions des groupes de travail. Au final, entre 50 et 150 participants étaient présents pour chaque atelier.

Plus de 70 contributions ont par ailleurs été adressées à la Région entre les mois d'avril et de septembre 2016, figurant en annexe du SRDEII, pour alimenter les travaux de cette dernière.

Des réunions de concertation ont notamment été organisées dans le cadre du groupe opérationnel chargé des collectivités territoriales avec Bordeaux Métropole, les communautés d'agglomérations, les communautés de communes et les départements, de juillet à septembre 2016.

De même, en parallèle de ces huit groupes structurés, d'autres réunions de travail plus ponctuelles portant sur des sujets plus précis et associant des experts se sont tenues au cours du premier semestre 2016, par exemple sur l'économie circulaire ou encore l'agriculture.

Les EPCI (et en particulier Bordeaux Métropole), mais aussi les conseils départementaux et les réseaux consulaires, ont donc été des partenaires de la Région pour l'élaboration du SRDEII. Celui-ci a au final été présenté à la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).

Filières	Transformation numérique – transport & mobilité intelligents – développement durable	Internationalisation / attractivité	Innovation
Service à la productivité	Économie de proximité	Collectivités territoriales	Retournement des entreprises

LA GOUVERNANCE TERRITORIALE

► Synthèse

Au-delà de la concertation pour l'élaboration des SRDEII, les Régions ont souhaité adopter une gouvernance territoriale résolument partenariale, fondée sur la collaboration avec les acteurs économiques et institutionnels locaux, pour accroître l'impact de leurs politiques publiques. La plupart des politiques sont mises en œuvre avec le concours des opérateurs d'État, BPI France, Business France et les réseaux consulaires.

Cette ambition partenariale se traduit concrètement par deux principaux outils propres aux Régions : les agences de développement économique et les conventionnements signés avec les opérateurs et les EPCI.

Les agences de développement économique

Les agences régionales de développement économique sont de ce point de vue un outil essentiel. Si leurs modalités d'intervention et d'organisation diffèrent selon les Régions, elles sont dans tous les cas le bras armé des Régions et s'érigent comme un outil de proximité et d'accompagnement incontournable pour les entreprises. Proximité, car elles sont un guichet unique mettant à disposition des entreprises des interlocuteurs dédiés et experts et quadrillant l'ensemble du territoire régional.

On distingue plusieurs grands cas selon les Régions :

- l'agence unique sur le territoire, créée a posteriori de l'adoption du SRDEII et issue de la fusion d'anciennes agences ;
- l'agence unique préexistante au SRDEII ;
- la présence de plusieurs agences, qu'il s'agisse d'un réseau de plusieurs agences territoriales ayant les mêmes compétences ou d'agences aux compétences spécifiques. Dans ce cadre, on retrouve généralement une agence de développement économique et d'innovation et une agence de promotion économique, d'attractivité et d'internationalisation ;

► L'exemple de la Normandie : l'AD Normandie et l'agence d'attractivité

En Normandie, l'adoption du SRDEII s'est accompagnée de la création d'une nouvelle agence de développement économique, guichet unique pour les entreprises, dans un objectif de simplification et de lisibilité.

La simplification du système d'aide aux entreprises a en effet bien été mise en place : l'AD Normandie, opérationnelle dès le 1^{er} juin 2016, est désormais le guichet unique des entreprises, de la définition de leur projet au versement de l'aide régionale. Elle intègre le fonds d'investissement Normandie Participations, dont le capital est à 100% Région Normandie, et qui doit lever 100 millions d'euros sur trois ans. Son activité s'organise sur trois grandes compétences : le développement, le financement et l'animation des

réseaux et des territoires. Elle s'appuie pour ce faire sur des partenaires tels que le réseau des CCI de Normandie.

Chaque entreprise dispose d'un unique contact parmi les chargés d'affaires de l'agence. Celui-ci l'accompagne dans l'identification de son projet, l'orientation vers un partenaire éventuel et vers le financement adapté, le dépôt d'une demande d'aide régionale, son instruction et le suivi administratif et financier. Chaque chargé d'affaires a en charge un secteur d'activité bien défini.

Le processus d'accompagnement inclut une VEA (Visite sur site et Entretien Approfondi) pour comprendre les défis et besoins de l'entreprise. D'avril 2016 à avril 2017, 1 101 VEA ont été réalisés, d'après le premier rapport d'activité de l'agence.

L'AD Normandie dispose par ailleurs d'une plateforme en ligne permettant d'avoir en temps réel une vue de l'ensemble des entreprises suivies, des aides attribuées... Cela est gage de lisibilité pour les acteurs économiques.

Conformément à l'engagement de la Région de concentrer les aides pour une meilleure lisibilité et efficacité d'action, l'AD Normandie concentre six dispositifs Impulsion :

– **Impulsion Conseil** : subvention à des entreprises pour qu'elles puissent bénéficier de prestations de conseil externes, afin de les aider à mettre en place un projet stratégique

– **Impulsion Export** (individuel / collectif) : vise à inciter et faciliter les démarches des entreprises à l'international, et à accompagner leur stratégie d'export à long terme, par le biais d'une subvention ; celle-ci permet de financer la préparation stratégique du projet d'internationalisation de l'entreprise (étude, conseil, adaptation du produit...), les actions à l'international (déplacements, participations à des salons...), le renforcement des compétences internes (recrutement de collaborateurs liés à l'international)

– **Impulsion Innovation** : accompagne par le biais de subventions ou avances remboursables les projets d'innovation des entreprises en finançant les frais de personnel (chercheurs, techniciens...), les coûts de la recherche contractuelle, des connaissances et brevets achetés, de services de conseil...

– **Impulsion Développement** : soutient les projets d'investissement des entreprises par le biais de prêts finançant selon les cas et sous conditions les investissements corporels de l'entreprise (hors foncier et immobilier), les coûts salariaux de nouveaux CDI, des frais de développement d'activité, le rachat d'actifs dans le cadre de transmission-reprise...

– **Impulsion Immobilier** : finance en complémentarité avec les EPCI (qui ont la compétence foncière et immobilière) et les départements le cas échéant, les programmes d'investissements immobiliers et fonciers des entreprises

– **Impulsion Environnement** : soutien à l'investissement des entreprises lié à la maîtrise des impacts environnementaux, à l'efficacité énergétique et aux démarches d'écoconception. L'attribution de l'aide est conditionnée par la réalisation d'un diagnostic environnemental de l'investissement envisagé dont les conclusions doivent être validées par l'ADEME et en cohérence avec les schémas régionaux. L'aide prend la forme d'un prêt à taux zéro sans garantie, et, sous conditions et pour partie, de subventions.

Selon le rapport d'activité de l'agence d'avril 2016 à avril 2017, les Impulsions représentent :

– 361 dossiers traités soit 30 par mois en moyenne

– 36 millions d'euros d'aides pour 158 millions d'investissement des entreprises normandes : 1 euro prêté par la Région permet à l'entreprise d'investir 4 euros ; il y a donc un réel effet de levier. Pour plus de détails sur les premiers chiffres clés officiels des dispositifs Impulsion, voir la partie « Des indicateurs économiques positifs ».

Par ailleurs, la Normandie a choisi de se doter en parallèle d'une agence spécifique à la thématique de l'attractivité du territoire régional. Sa mise en œuvre a commencé avec le lancement de la MAN (Mission Attractivité Normandie) en 2016, équipe projet au sein de la Région devant poser les premières bases d'une agence de l'attractivité normande. Cette agence, baptisée Normandie Attractivité, a finalement vu le jour en 2017.

Aujourd'hui opérationnelle, l'agence pilote la politique de promotion et de valorisation de la Normandie, anime le réseau des Ambassadeurs de la Normandie (assurant la promotion du territoire et de ses produits à l'international), détecte et impulse des projets, accompagne de grands événements normands comme la participation aux salons internationaux, et gère également la nouvelle marque territoriale unique. Cette marque « Normandie » a été créée en juin 2017 en concertation avec les Normands puisque 6 000 d'entre eux ont été interrogés par l'intermédiaire d'un questionnaire.

► L'agence unique sur le territoire créée après le SRDEII : l'exemple Dev'up en Centre-Val-de-Loire

Le SRDEII a été l'opportunité de clarifier l'offre régionale et de créer une unique agence : l'agence Dev'Up, issue de la fusion de Centréco, agence de développement économique, et de l'ARITT Centre, agence d'innovation. Dev'up est opérationnelle depuis janvier 2017. Elle dispose d'une enveloppe budgétaire de 8,8 millions d'euros et d'une équipe composée de 44 salariés.

● Une gouvernance partenariale et élargie

Dev'up est chargée d'appliquer les orientations du SRDEII, et sa particularité repose sur un engagement collectif inédit entre l'ensemble des acteurs économiques régionaux. En effet, de la Région aux intercommunalités (les deux métropoles d'Orléans et Tours incluses), en passant par les réseaux consulaires, les services de l'État, les organismes financiers, les pôles de compétitivité et le réseau universitaire, tous sont représentés au sein de l'assemblée générale. Ses six comités thématiques sont animés par des élus ainsi que par des acteurs économiques. La gouvernance de l'agence s'organise en six collèges :

- la Région ;
- les EPCI (délégation des principales communautés de la Région, proposée par l'AdCF) ;
- les réseaux consulaires, la Chambre régionale de l'Économie sociale et solidaire (CRESS) et les pôles de compétitivité ;

- les services et opérateurs de l'État ;
- l'Enseignement Supérieur et Recherche ;
- les organismes financiers.

Ce mode d'organisation témoigne en particulier de la volonté de coopération et de concertation entre la Région et les intercommunalités. Chaque communauté dispose d'un référent dédié facilitant la communication sur les dossiers ; une réunion sur leurs projets d'entreprises est également organisée tous les deux mois. Par ailleurs, l'agence dispose de six antennes départementales hébergées par les Espaces Régionaux Centre-Val de Loire pour relayer ses services sur l'ensemble du territoire. Les agents travaillent ainsi localement avec chaque EPCI à la co-construction de leur fiche d'identité, un état des lieux précisant leurs forces, les entreprises présentes...

L'agence a également mis en place un comité de coordination réunissant chaque mois l'ensemble des acteurs du développement économique pour faire le point sur les dynamiques du territoire et les mobiliser sur des cas particuliers.

● Un objectif de simplification, conformément au SRDEII

L'agence a lancé son propre portail Internet, associant tous les acteurs économiques régionaux, dans une logique de simplification des aides et des démarches. Le portail Connect'up doit en effet permettre aux entrepreneurs de trouver rapidement le bon interlocuteur et les aides qui le concernent. Dans cette même logique de simplification, Dev'up est ainsi un guichet unique auprès des entreprises, en concertation avec les chambres consulaires et les communautés. Elle est le point d'entrée en Région pour toute entreprise et tout porteur de projet économique : innovation, implantation, investissement, reprise, export, recherche de partenaire...

● Des compétences larges

Les six comités thématiques de Dev'up sont les suivants :

- export ;
- accompagnement des entreprises de tailles intermédiaires et entreprises en croissance ;
- valorisation de la recherche et innovation ;
- attractivité et promotion économique ;
- valorisation des produits locaux ;
- numérique.

En termes d'aide à l'export, Dev'up s'est beaucoup investie, notamment par l'organisation de pavillons collectifs sur les salons d'entreprises. Cette action représente en effet la moitié de son budget. L'innovation est un autre sujet majeur : Dev'up accompagne en particulier les projets des entreprises en les orientant vers des financeurs. Dev'up prend aussi part à la politique d'attractivité avec des actions de prospection, de valorisation et d'accueil. Enfin, elle opère une activité de veille, d'observation et d'analyse de l'économie régionale.

Son action de mise en réseau des acteurs est essentielle : au-delà de l'organisation d'événements, l'agence anime le réseau des développeurs économiques Centre-Val de Loire (RDECVL), qui réu-

nit les développeurs économiques des intercommunalités, de la région, des chambres consulaires et d'autres organismes tels que BPI France, la CRESS ou la Direccte.

Ce réseau a vocation à détecter les projets de création-développement d'entreprises, à sensibiliser les entreprises aux dispositifs d'aides régionaux, et à mettre en réseau les entrepreneurs. Dev'up développe et partage ses outils avec les membres du réseau, comme les collectivités, pour faciliter le suivi des entreprises.

L'agence a d'ailleurs lancé une « université des développeurs » en octobre 2017 pour développer les compétences des membres du réseau et harmoniser les pratiques en vigueur.

Dev'up organise enfin un programme annuel de formations thématiques déployées sur tous les départements afin d'harmoniser les pratiques et de garantir un accompagnement optimal pour tous les projets.

Des chiffres clés en octobre 2017 :

Près de 250 membres	1 210 suivis d'entreprises	18 formations organisées
---------------------	----------------------------	--------------------------

Pour exemple, la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre a déclaré apprécier un « partenariat fructueux » avec Dev'up, partenariat existant depuis près d'un an, qui permet à la collectivité de « se lancer dans des projets ambitieux », selon son président²

► L'agence unique préexistante au SRDEII : l'exemple de l'Agence de développement économique de la Corse (ADEC)

Créée en 1992, l'ADEC est l'outil stratégique de la Collectivité territoriale de Corse en matière de développement économique et l'interlocuteur unique des entreprises pour la réalisation de leurs projets. Elle propose des services gratuits et personnalisés aux porteurs de projets souhaitant créer une activité ou aux entreprises souhaitant s'implanter et se développer.

→ Financement :

L'ADEC gère la plateforme Corse Financement et permet aux entreprises d'accéder aux financements adaptés :

- aides à l'emploi
- soutien à l'investissement
- accès à des instruments financiers spécifiques (garantie, prêts d'honneur, avances remboursables, capital-investissement, crédit-bail immobilier)
- aides à la reprise et la transmission d'entreprises

Ces soutiens financiers accompagnent les entreprises à tous les stades de leur vie, pour tous les types d'activités : création, innovation, export, développement, croissance.

L'ADEC est donc chargée, pour le compte de la Collectivité territoriale de Corse, de la gestion et de l'exécution des aides directes et indirectes aux entreprises mises en place, non seulement par cette dernière, mais aussi par l'État et l'Union européenne.

→ Structuration :

L'ADEC est l'un des trois membres porteurs du pôle de compétitivité Capénergies dédié aux énergies non génératrices de gaz à effet de serre. Avec les services de l'État, elle structure et accompagne les filières sous la forme de Pôles d'excellence dans des secteurs porteurs : Nautisme & Plaisance, Aéronautique, Technologies de l'Information et de la Communication, Économie Sociale et Solidaire, Agroalimentaire, BTP..

Pour le compte de la Collectivité territoriale de Corse, l'ADEC est ainsi chargée de la gestion de toutes infrastructures d'accompagnement des activités et entreprises, notamment celles relatives aux réseaux de télécommunication, de télédiffusion et de télématique.

→ Innovation :

L'ADEC est partenaire de l'Incubateur INIZIÀ qui assure l'accompagnement d'entreprises innovantes à travers le financement de l'ingénierie de l'innovation. Elle porte également une cellule de conseil en matière de propriété industrielle. Elle joue le rôle de guichet unique d'accès pour l'obtention de financements régionaux et européens.

→ Accompagnement :

En partenariat avec les réseaux consulaires, elle met en œuvre un « Pack entreprendre » qui permet à tous les porteurs de projets de bénéficier d'un parcours phasé accompagné de services, de conseils, de formations adaptées. L'ADEC met également en œuvre un dispositif de soutien aux Zones d'activités.

► La présence de plusieurs agences : l'exemple de Grand Est

Dans d'autres Régions, plusieurs agences sont présentes, qu'il s'agisse d'un réseau de plusieurs agences territoriales ayant les mêmes compétences ou d'agences aux compétences spécifiques. Dans ce cadre, on retrouve généralement une agence de développement économique et d'innovation et une agence de promotion économique, d'attractivité et d'internationalisation.

La Région Grand Est développe sa stratégie économique notamment par le biais de douze nouvelles agences territoriales, implantées sur les bassins de vie (5 agences étant interdépartementales), dès 2016. Une agence couvre en moyenne un territoire d'environ 450 000 habitants. En complément, Grand Est dispose de trois Maisons de la Région, à Strasbourg, Châlons-en-Champagne et à Metz.

Chaque agence territoriale compte une équipe pluridisciplinaire d'une trentaine d'agents en moyenne, œuvrant principalement autour de quatre pôles de compétences :

- Un pôle construction maintenance du patrimoine régional, dont en particulier les lycées
- Un pôle vie des lycées dédié à la gestion de proximité des agents techniques territoriaux dans les lycées en termes de ressources humaines (recrutement, remplacement, formation)

- Un pôle développement territorial, pour la mise en œuvre au plus près des territoires des politiques régionales de formation continue, de développement économique, de transition énergétique...

- Un pôle transport en charge des transports scolaires et interurbains

Les missions des douze agences sont de :

- Être aux côtés des entreprises et accompagner leur développement
- Soutenir les collectivités locales dans leurs projets
- Gérer les 245 lycées publics et 110 CFA (178 000 lycéens et 37 400 apprentis)
- Assurer la formation des demandeurs d'emploi

Par ailleurs, la Région vient de créer une agence régionale de l'innovation, « Grand E-Nov », en partenariat avec la CCI Grand Est. Elle a pour but de répondre aux besoins d'accompagnement des entreprises en matière de développement et de management de l'innovation, en cohérence avec le SRDEII.

Quatre missions principales lui sont allouées :

- **Ingénierie de projet d'innovation :** détection et développement de projets innovants
- **Accélération pour start-up en post-incubation et accompagnement à la levée de fonds :** expertise et soutien en vue de levée de fonds
- **Financement des solutions d'innovation :** recherche de financement national et européen
- **Accompagnement des projets territoriaux d'innovation :** portés notamment par les métropoles et grandes agglomérations

L'agence doit se déployer géographiquement sur six sites : Troyes, Reims-Bezannes, Nancy, Metz, Strasbourg et Mulhouse. D'après son président, elle doit être en mesure de répondre aux besoins en innovation de plus d'une centaine d'entreprises dès la première année.

La présence d'autres agences de développement

Enfin, d'autres agences locales demeurent à ce jour : notamment l'ADIRA, financée par les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, Moselle Attractivité, pour la Moselle, qui a d'ailleurs signé un protocole d'accord avec la Région en mars 2018, ou encore ID Champagne-Ardenne, l'Agence d'attractivité d'Alsace (AAA) et le Centre de Ressources de Lorraine, agences correspondant aux trois anciennes Régions.

Ces agences restent en activité. A titre d'exemple, le Centre de Ressources de Lorraine, créé en 2012, a, en 2016 :

- accompagné 65 projets d'innovation ;
- octroyé 70 000 € d'aides sur les dossiers de Prestation technologique Réseau ;
- accompagné 56 projets de développement d'entreprises (dont 49 nouveaux projets) ;
- financé 145 projets dans le cadre du dispositif Croissance TPE (769 102 € de subvention) ;

- traité 100 projets d'entreprises à capitaux étrangers en collaboration avec les territoires (soit 2 339 emplois potentiels).

Créée en 2014, l'AAA a, en 2016 :

- Organisé 56 opérations de promotion touristique
- Touché 5 125 000 personnes avec sa campagne d'attractivité touristique « Liberté de mouvement en Alsace »
- Disposé de 4 500 partenaires locaux, porteurs de la Marque Alsace

Créée en 2014, ID Champagne-Ardenne a, en 2015 :

- Permis 15 projets d'implantation, générant à terme 632 emplois (créés ou sauvegardés) et identifié 87 nouveaux projets d'implantation / développement
- Permis l'entrée en incubation de 5 nouveaux projets de création d'entreprise innovante, soit 12 projets au total et 3 entreprises innovantes créées sur le territoire

- Accompagné 54 projets innovants (principalement TPE-PME)

- Scellé 20 conventions ou partenariats avec des acteurs de la recherche et de l'innovation

- Aidé financièrement 18 projets d'innovation dans le cadre des Prestations Technologiques Réseau (98 000 € de subvention et une enveloppe d'investissements de 270 000 €)

- Organisé ou co-organisé 32 événements

Créée en 1950, et ainsi bien plus ancienne que les précédentes agences, l'ADIRA a, en 2016 :

- Permis la création / maintien de 1 883 emplois
- Permis le développement de 441 nouveaux projets
- Permis la réalisation de 145 projets (27 créations d'activités, 111 extensions et développement d'activités, 7 restructurations et reprises)

La Région doit animer l'ensemble du réseau des agents de développement économique, quelle que soit leur entité de rattachement (agences territoriales de la région, agences de développement, CCI...), en lien avec le réseau des financeurs et le réseau de l'innovation (incubateurs, accélérateurs, clubs des entrepreneurs innovants sur les territoires...). Ceci afin de déployer une action coordonnée et lisible, ainsi qu'un niveau de service harmonisé sur l'ensemble du territoire régional.

Ce réseau de référents distingue un front office de généralistes (agences territoriales, régionales, de développement économiques, EPCI), en contact avec les entreprises et ayant une bonne connaissance du terrain, et un back-office d'experts professionnels spécialisés et référencés, mobilisables par le front office.

Ce maillage territorial répond à l'enjeu de proximité et au besoin de décentraliser l'action régionale pour favoriser le travail en circuit court et l'opérationnalité de l'action économique régionale au niveau local.

L'état des conventionnements avec les territoires

► Synthèse

Si les modalités de conventionnements diffèrent selon les Régions, la majorité a choisi de contractualiser avec les EPCI ou groupements d'EPCI. La plupart des Régions ont souhaité faire preuve de souplesse pour s'adapter aux territoires, en proposant plusieurs types de contrat selon le territoire signataire : des contrats adaptés aux communautés rurales, urbaines, aux EPCI en difficulté ou isolés... L'Ile-de-France et les Hauts-de-France se distinguent en ayant sélectionné des territoires plus larges, respectivement 24 bassins d'emplois et 9 espaces de dialogue. Si toutes les Régions ont bien avancé dans cette voie, l'exercice conduit pour certaines d'entre elles à un travail important pour parvenir à rédiger plus de 150 conventions, consécutives à l'adoption des SRDEII.

Les intercommunalités sont des partenaires incontournables de la Région pour une mise en œuvre opérationnelle, territoriale et efficace du SRDEII. Outils d'accompagnement d'un développement équilibré des territoires, les conventionnements Région-territoires permettent ainsi de soutenir les projets locaux de développement, tout en déclinant localement les objectifs du SRDEII.

Ces conventionnements servent notamment à définir les marges de manœuvre et les aides aux entreprises que les infra collectivités peuvent abonder, les aides à l'immobilier d'entreprise auxquelles peut éventuellement participer la Région, ou encore des actions régionales de soutien aux zones d'activité, aux tiers lieux, à l'économie de proximité : artisanat et commerce, revitalisation des centres-bourgs...

Cette contractualisation permet de s'adapter à chaque territoire ; les contrats se veulent donc généralement souples, afin de pouvoir respecter à la fois les priorités locales et les orientations régionales.

Il est donc nécessaire de dresser un point d'étape des conventionnements par Région en spécifiant quelles sont les modalités choisies.

Le déploiement des conventionnements Région-EPCI pour la constitution durable d'un couple Région-Communautés/Métropoles s'est notamment accompagné en mai 2016 de la signature d'un accord-cadre entre l'AdCF et Régions de France. Cet accord de partenariat doit plus globalement permettre de renforcer le dialogue Régions-Communautés dans les grandes thématiques sur lesquelles elles sont coresponsables, dont le développement économique local et l'aménagement de l'espace.

À noter que les métropoles occupent une place particulière dans les SRDEII, étant placées par la loi sur un pied d'égalité avec les Régions. Celles-ci nouent ainsi des partenariats et peuvent signer des contrats spécifiques avec les Métropoles.

► L'exemple de la Bretagne

La Région a choisi de conventionner sur la période 2017-2021 avec les EPCI pour décliner sa stratégie économique sur l'ensemble des territoires. La Bretagne compte 59 intercommunalités ; en février 2018, 47 conventions avaient déjà été signées. Elles précisent les capacités d'intervention des intercommunalités en matière d'aides aux entreprises en complément de la Région. Les conventions portent sur les champs qui recoupent les priorités des territoires, notamment en termes de filières porteuses, de soutien à l'artisanat et au commerce, de consolidation des formations universitaires, de structuration de l'offre touristique... Cela se traduit par exemple par des projets alimentaires territoriaux, ou encore par le déploiement d'un Pass Commerce et Artisanat.

Concrètement, la contractualisation comporte trois volets :

- Un volet stratégique qui vise notamment à conforter les onze filières majeures de l'économie régionale, en mettant l'accent, dans les différentes conventions, sur certaines d'entre elles

- Un volet « dispositifs de soutien aux entreprises » qui permet aux intercommunalités d'abonder les dispositifs régionaux d'aides financières aux entreprises (aides à la création-reprise, au développement, à l'innovation, aux activités maritimes, touristiques...)

- Un volet organisation du service public de l'accompagnement des entreprises (SPAIE) ; ce volet vise à renforcer les coordinations entre acteurs (Communautés, Région, organismes consulaires...) pour offrir un accompagnement à haute valeur ajoutée et une plus grande lisibilité. Le SPAIE n'est ni une structure ni une administration nouvelle. Il organise un réseau des développeurs économiques (consulaires, Région et acteurs locaux) et fixe des ambitions pour apporter un service à haute valeur ajoutée aux entreprises, en offrant une meilleure lisibilité des aides et des structures d'appui.

La région a par ailleurs réorganisé ses ingénieries d'appui et met en place des interlocuteurs privilégiés avec chaque intercommunalité. Il existe une forte diversité de champs d'intervention et de priorités locales, ce qui traduit la volonté de la Région de s'adapter à la spécificité de chaque territoire.

La Région Bretagne est ainsi l'une des plus avancées dans le partenariat opérationnel avec les communautés.

À titre d'exemple, Rennes Métropole et la Région ont convenu de conventionner pour trois régimes-cadres d'intervention en faveur des entreprises qui préexistaient à la convention. Il s'agit d'une autorisation accordée par la Région à la métropole de mettre en place et de financer les dispositifs suivants : « Aide métropolitaine en faveur de l'investissement des entreprises et de la création d'emplois », « Appel à projet permanent en faveur des entreprises de l'ESS » et « Appel à projet permanent en faveur des Industries Créatrices et Culturelles ».

► L'exemple de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le Contrat Ambition Région (CAR) est le principal outil de contractualisation de la Région avec l'ensemble des intercommunalités, créé en septembre 2016. Il vient en remplacement des anciens contrats de développement durable Rhône-Alpes et des contrats Auvergne +.

Le Contrat Ambition Région est doté d'une enveloppe globale de 233 millions d'euros sur trois ans (2017-2019), et est ouvert aux EPCI, mis à part les Métropoles de Lyon et Grenoble, et les communautés urbaines de Saint-Etienne Métropole et de Clermont-Ferrand.

Il vise essentiellement des projets d'investissements (mis à part projets d'assainissement et de voirie) ; il doit mentionner la liste des opérations prévues, leur maîtrise d'ouvrage et leur coût prévisionnel. Afin d'être souple, il peut être révisé sur la durée du contrat, prenant ainsi en compte les projets émergents. Un élu régional référent est désigné pour chaque contrat, avec un interlocuteur technique unique, gage de simplification.

Les modalités de financement des opérations inscrites dans les contrats sont :

- Une intervention régionale à hauteur de 50 % au plus
- Un montant minimum de 60 000 € de dépenses subventionnables
- Un montant minimum de 30 000 € de l'intervention régionale

Sur les 167 EPCI de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 117 communautés (de communes ou d'agglomérations) ont signé à ce jour un Contrat Ambition Région, les contractualisations étant encore en cours. Cela représente donc plus des 2/3 des EPCI, couverts par un contrat : 46 conventions ont été signées et 30 sont encore en cours d'élaboration.

En Auvergne-Rhône-Alpes, un nombre important d'EPCI ou de communes attribue des aides aux entreprises, le SRDEII leur en ayant ouvert très largement cette possibilité. La démarche de conventionnement constitue un outil de dialogue entre la Région et les territoires pour repérer les différentes aides existantes, faciliter la mise en cohérence des interventions ce qui permet de jouer au maximum l'effet de levier.

À noter que, à l'initiative de la Région, les portraits socio-économiques des 167 EPCI d'Auvergne-Rhône-Alpes ont également été réalisés, permettant de disposer de repères communs dans un paysage territorial profondément renouvelé. Les collaborations entre la Région et ses territoires se renforcent, en particulier dans la mise en œuvre du programme régional en faveur de l'économie de proximité.

Exemples de contrats signés

Le contrat Ambition Région s'adapte à toutes les tailles d'intercommunalités et concerne aussi bien les petites communautés de communes que les communautés d'agglomérations.

La contractualisation avec Loire Forez Agglomération

Loire Forez agglomération a signé son Contrat Ambition Région le 26 octobre 2017, pour bénéficier d'un soutien régional sur 37 projets d'investissements.

Loire Forez rassemble 88 communes pour 110 000 habitants et un quart de la superficie du département ; il s'agit donc d'une communauté importante : elle bénéficie d'une subvention égale à 4 476 000 € sur trois ans.

À cela, s'ajoutent les bonus bourg-centre et ruralité : 9 communes éligibles pour le premier, 79 pour le second. Cela rehausse les subventions de la Région à 5,6 millions d'euros pour Loire Forez Agglomération.

Trois projets se détachent en particulier, portés directement par l'intercommunalité :

La création de pôles entrepreneuriaux offrant des services comme une pépinière d'entreprises ou un incubateur, un hôtel d'entreprise, un télécentre, des espaces de coworking, un fab lab et un cybercentre.

L'ouverture de deux maisons de services au public (MSAP) dans deux communes, sites de proximité dédiés à l'emploi et à la création d'activités en milieu rural.

34 autres opérations sont déterminées : par exemple, la restructuration du pôle élémentaire et périscolaire de la commune de Bonson, l'aménagement de l'entrée de ville de la commune de Boën, la réhabilitation d'un ancien cinéma de la commune de Saint-Just-Saint-Rambert, l'agencement de la salle des fêtes de la commune de Sury-le-Comtal...

La contractualisation avec le Pays d'Issoire

Cette Communauté d'agglomération de 90 Communes bénéficie sur trois ans de 3,234 millions d'euros grâce au Contrat Ambition Région signé en octobre 2017.

Des projets communautaires sont soutenus, comme la création d'une Maison de services au public, d'un pôle enfance-jeunesse, la modernisation de gymnases...

Ce soutien régional confie notamment une enveloppe de 784 000 € octroyée à la ville centre, pour l'aménagement d'une esplanade, afin d'améliorer l'attractivité du centre-ville.

Les projets strictement communaux sont aussi concernés, puisque 875 000 € sont accordés aux communes pour accompagner les financements d'écoles, de cantines et de salles de loisirs.

► **L'exemple d'une métropole : le statut de Bordeaux Métropole**

Bordeaux Métropole a adopté le SRDEII dans les mêmes termes que la Région, et sa politique économique est exposée dans un chapitre particulier du SRDEII. Elle dispose de la compétence propre aux Métropoles, avec une liberté d'action propre due à l'existence du volet métropolitain du SRDEII.

Elle a dû actualiser sa feuille de route économique pour s'inscrire dans le cadre du SRDEII, preuve de concertation. Ses objectifs sont d'abord le soutien à l'aménagement économique : implantation, foncier, participation aux pôles et clusters, soutien aux lieux d'innovation (technopôles, incubateurs, tiers lieux, pépinières...) ainsi que le soutien à l'attractivité : tourisme, rayonnement international grâce au statut de Métropole...

Le SRDEII intègre notamment un volet métropolitain, détaillant les modalités d'intervention en soutien de la Métropole, sur quels champs et secteurs, et les objectifs de la Métropole en termes de développement économique, qui doivent s'inscrire dans le cadre de la stratégie régionale. Il y a donc un cadre collaboratif particulier entre la Région et la Métropole.

L'ADI NA et la Métropole collaborent par le biais d'une convention partenariale de trois ans (2017-2020) sur deux grands axes communs : prospection à l'international, accompagnement et suivi des entreprises innovantes et des filières d'intérêt métropolitain (notamment silver économie, santé, numérique, énergie, croissance verte, smart city et smart grids, mobilité propre...).

Pour l'année 2017, le programme d'actions annuel a porté sur le développement de la coopération sur le programme européen URBACT – projet INFOCUS – « Smart specialisation » pour les villes et métropoles ; ainsi que sur le développement de démonstrateurs ou d'actions d'innovation autour de l'open innovation.

Le pilotage et le suivi de la convention entre l'ADI NA et Bordeaux Métropole s'organisent en trois temps :

Des échanges techniques réguliers sur l'avancement des actions communes, avec notamment une réunion bimensuelle

Des points de synthèse semestriels d'activité de la convention entre le DG de l'ADI NA et le DG du Pôle développement de Bordeaux Métropole

Un point de suivi pourrait être programmé annuellement entre la Vice-Présidente de Bordeaux Métropole en charge de l'économie et le Président du directoire de l'ADI NA

Les modalités de coordination avec les CCI, Bpifrance et Business France

► **Synthèse**

Les Régions travaillent en coordination avec les Chambres de Commerce et d'Industrie, qui organisent un accompagnement de proximité des entrepreneurs, et animent tout un maillage territorial. Neuf Régions ont signé des conventions de partenariat, de moyens et d'objectifs : Occitanie, Bretagne, Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, Grand Est, Pays de la Loire, Corse, Normandie, Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine.

Bpifrance est en acteur fort de l'économie des territoires et met à disposition sa compétence et l'ensemble de sa gamme de produits financiers mais également ses initiatives en matière d'accompagnement et de support de marque pour valoriser nos entreprises (Salons, French fab, etc.).

Business France est un partenaire fort des Régions. Il conduit actuellement avec les Régions, les CCI et tous les acteurs de l'international, une réforme essentielle à la performance de l'internationalisation des entreprises de nos Territoires. Bpifrance assure dans ce dispositif l'ensemble de l'ingénierie financière.

► **La coordination avec les CCI : l'exemple de Sud-Provence-Alpes- Côte d'Azur**

Le réseau régional des CCI est un acteur de proximité incontournable. Elle rassemble sept Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales (CCIT).

La CCI régionale bénéficie d'une convention triennale d'objectifs et de moyens avec la Région Sud, reprenant six grands axes :

- ① accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises dans leur projet
- ② Identification et promotion des modalités de simplification de la vie des entrepreneurs
- ③ Soutien au développement de la formation et des compétences au profit des entreprises et en vue de faciliter l'insertion des jeunes
- ④ Renforcement de l'internationalisation des entreprises
- ⑤ Accompagnement des chefs d'entreprises dans l'anticipation des mutations économiques et l'adaptation aux mutations économiques
- ⑥ Représentation de la diversité du tissu entrepreneurial et contribution à l'animation et au développement des territoires en partenariat avec les collectivités

CCI International assure par ailleurs le guichet unique de l'export.

► **La coordination avec Bpifrance : l'exemple de la Guadeloupe**

La Région Guadeloupe et Bpifrance ont signé en 2017 une convention cadre de partenariat ; ce partenariat a notamment permis de lancer le **Prêt Croissance TPE**. Ce nouveau prêt, 100 % en ligne, est sans garantie et est compris entre 10 000 et 50 000 €, remboursable sur sept ans avec un différé de remboursement de deux ans.

L'ambition est de mettre en place à partir de 2017 plus de 100 prêts croissance TPE, permettant à ces entreprises de mobiliser autour de 5 millions d'euros de financement. Cet objectif correspond à un effort de 1,5 million d'euros de la Région.

Ce prêt doit financer la création, le développement d'activité, l'accroissement de besoins en fond de roulement généré par le projet, l'innovation non technologique liée à un produit nouveau, à l'introduction d'une technologie nouvelle, à l'accession à de nouveaux marchés ou liés à des services, des usages, des procédures, des contenus numériques, de la création artistique...

Par ailleurs, a été lancé le Fonds de Garantie Régional, géré par Bpifrance. Cofinancé par le FEDER, ce fonds doté de 5 millions d'euros doit permettre de garantir jusqu'à 75 % des prêts aux entreprises, sur la base de critères d'éligibilité arrêtés par la collectivité. Ce fonds cible principalement les entreprises en phase de création puisque ce sont celles qui ont le plus de difficultés à accéder aux prêts bancaires.

Enfin, afin de faciliter l'accès des entreprises au financement de leurs projets, Bpifrance et la Région Guadeloupe ont souscrit en commun dans un fonds régional d'investissement actif sur le territoire, Alyse Participations.

► **La coordination avec les Business France**

Business France est également un partenaire à part entière des Régions sur les aspects Export et investissements directs étrangers.

Régions de France a bâti un partenariat exclusif avec Business France visant notamment à donner une visibilité plus grande aux investisseurs étrangers mais aussi à faciliter l'internationalisation des entreprises, disposant ainsi de compétences et d'interlocuteur unique. Un vrai travail en coopération a été engagé avec Business France pour revisiter l'accompagnement de l'internationalisation des entreprises fin 2017. Deux rencontres présidents de Régions/Ministre et plusieurs séances de travail intermédiaires ont notamment été réalisées.

À ce jour, six Régions ont signé une convention de partenariat : Normandie, Pays de la Loire, la collectivité de Mayotte, Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire. Deux autres Régions, Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie, ont voté ces conventions qui n'ont plus qu'à être signées. Hauts-de-France doit voter sa convention prochainement.

Les agences régionales sont les interlocutrices de Business France en Région.

Bilan de Bpifrance en Guadeloupe en 2017 :			
540 entreprises accompagnées	446 M€ de financements publics et privés	174 M€ d'interventions de BPI France	3 participations dans des entreprises
Bilan de Bpifrance en Guadeloupe en 2016 :			
465 entreprises soutenues...	... à hauteur de 106 M€...	... autorisant plus de 257 M€ de financements publics et privés	
Financement			
Plus de 16 interventions en financement...	...permettant de mobiliser plus de 45 Md€ de financements...	...dont 14 M€ de concours de BPI France	Plus de 196 interventions en financement de la trésorerie...
			... à hauteur de plus de 68 M€, surtout pour des entreprises vulnérables
Garantie			
Près de 264 interventions...		...permettant l'octroi par les banques aux entreprises de 51 M€ de prêts...	...garantis à hauteur de 24 M€ par BPI France
Innovation			
2 projets innovants financés par BPI France en Guadeloupe...		...à hauteur de près d'1 M€	

LES CHOIX STRUCTURANTS DES RÉGIONS

► Synthèse

Chaque Région se base sur ses propres écosystèmes pour définir les priorités de sa stratégie économique.

L'action régionale s'inscrit donc dans le cadre des spécificités économiques des territoires. Par le biais du SRDEII, chaque Région a ainsi sélectionné des filières prioritaires, qu'elle jugeait être structurantes.

Les Régions font ainsi le choix de soutenir et concentrer leurs efforts sur les filières les plus emblématiques, notamment au niveau de la part de l'emploi ou de la valeur ajoutée qu'elles représentent pour l'économie régionale. Cette sélection des filières s'est faite selon des modalités spécifiques à chaque Région. En moyenne en 2016, les filières les plus soutenues par les dépenses régionales sont l'éco-industrie (27 %), l'agro-alimentaire et agro-industrie (26 %) et l'activité touristique (14 %).

Les modalités de la structuration des filières dépendent d'une Région à une autre – filières d'excellence, domaines d'excellence, solutions thématiques plus ou moins larges, structuration en plusieurs groupes ou non – mais les principes et les actions d'accompagnement se recoupent : actions de promotion (événements, rencontres...), travaux collaboratifs et partenariaux, développement de l'innovation et de nouveaux produits, soutien au développement et à l'internationalisation, appui aux structures porteuses, définition ou appui aux feuilles de routes stratégiques.

Enfin les Régions affichent, au delà de ces choix de filières, des thématiques sur lesquelles, elles ont particulièrement souhaité appuyé leur effort en ce début de mandature.

Les filières / domaines d'excellence sélectionnées par les Régions dans leur SRDEII

NORMANDIE : 12 filières d'excellence	
Agro-alimentaire	Automobile
Aéronautique et spatial	Energie
Logistique	Chimie, santé / pharmacie et cosmétique
Cheval	Bâtiment-construction
Economie maritime	Numérique
Savoir-faire d'excellence, patrimoine vivant	Sous-traitance industrielle

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : 16 filières d'excellence	
Santé	Agroalimentaire
Agriculture, viticulture, sylviculture	Ferroviaire
Automobile	Nucléaire
Éolien	Bois
Hydrogène	Aéronautique
Luxe	Mécanique-métallurgie
BTP	Relation client
Logistique	TIC

CENTRE-VAL DE LOIRE : 9 filières d'excellence	
Cosmétique	Logistique
Dispositifs médicaux	Industrie ferroviaire
Automobile	Plastique
Industries graphiques	Services aux entreprises
Agriculture	

ÎLE-DE-FRANCE : 7 filières d'excellence	
Numérique	Automobile et mobilités
Tourisme, sports, loisirs	Ville durable et intelligente
Aéronautique, spatial, défense	Santé, biotechnologies, silver économie
Agriculture, agro-alimentaire, nutrition, sylviculture	

NOUVELLE-AQUITAINE : 12 filières prioritaires	
Aéronautique et spatial	Agriculture et agro-alimentaire
Bois et industries papetières	Chimie verte et éco-procédés
Filières vertes et écotechnologies	Cuir, luxe, textile, métiers d'art
Photonique	Numérique
Santé et bien-être	Tourisme
Matériaux avancés dont composite et céramique	Silver économie comme thématique transversale

MARTINIQUE : 6 grandes filières d'excellence	
Bien-être nature	Saveurs, gastronomie, spiritourisme
Affaires	Culture et sports
Plaisance et nautisme	Croisière

LES CHOIX STRUCTURANTS DES RÉGIONS

SUD-PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR : 7 filières d'excellence, 3 technologies clés et 8 Opérations d'intérêt régional (OIR)	
Silver économie	Industrie maritime, portuaire et logistique
Tourisme, culture, art de vivre et sports	Aéronautique, spatial, naval et défense
Énergies de demain, écotecnologies	Santé
Agriculture – agroalimentaire et cosmétiques	
Les 3 technologies clés en Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur	
Technologie du numérique	Technologie de l'optique-photonique
Technologie de chimie-matériaux	
Les 8 Opérations d'intérêt régional	
Industrie du futur : développer par l'interfilière les modèles industriels de demain	Thérapies innovantes : faire de la Région l'un des leaders mondiaux des thérapies de demain
Energies de demain : développer l'économie verte au service de la transition écologique	Economie de la mer : structurer la filière navale et maritime pour conquérir de nouveaux marchés
Smart Tech : développer à grande échelle des réseaux électriques intelligents avec FLEXGRID, construire les services et solutions d'intégration des Smart cities, irriguer les grands projets industriels et territoriaux avec les technologies clés, optique, numérique et IOT	Tourisme et industries créatives : maximiser les potentiels économiques au croisement de la culture du tourisme et du numérique, inventer la montagne de demain
Naturalité : positionner la Région comme leader en matière de naturalité et d'alimentation et d'alimentation de qualité	E-santé / Silver économie : créer des solutions pour le maintien en bonne santé et à domicile de la population senior
D'ici 2021, les objectifs des OIR sont :	
De générer un milliard d'euros d'investissement public et privé dans l'économie régionale	De créer plus de 50 000 emplois
D'attirer 500 nouvelles entreprises à fort potentiel	

OCCITANIE : 7 filières d'excellence industrielle majeure, 4 filières à enjeu local et 6 filières émergentes	
Filières d'excellence industrielle majeure	
Aéronautique et spatial	Systèmes embarqués
Agroalimentaire	Nautisme
Santé	Numérique
Éco-industries (eau, énergies renouvelables notamment)	
Filières à enjeu local	
Bois	Textile, cuir
Céramique	Granit
Filières émergentes	
E-santé	Silver économie
Robotique et drones	Biochimie et chimie verte
Automobile et ferroviaire	Audiovisuel et animation

OCCITANIE : 7 filières d'excellence industrielle majeure, 4 filières à enjeu local et 6 filières émergentes	
Filières d'excellence industrielle majeure	
Aéronautique et spatial	Systèmes embarqués
Agroalimentaire	Nautisme
Santé	Numérique
Eco-industries (eau, énergies renouvelables notamment)	
Filières à enjeu local	
Bois	Textile, cuir
Céramique	Granit
Filières émergentes	
E-santé	Silver économie
Robotique et drones	Biochimie et chimie verte
Automobile et ferroviaire	Audiovisuel et animation

BRETAGNE : 6 filières socles, 5 filières à fort potentiel et 7 domaines d'innovation stratégiques	
Les 11 filières prioritaires dont 6 filières socles :	
Filières alimentaires	
Secteur naval-nautisme	
Tourisme	
Numérique	
Défense et sécurité	
Véhicules et mobilités	
Et 5 filières à fort potentiel :	
Énergies marines renouvelables	
Biotechnologies	
Eco-activités	
Santé	
Bâtiment, éco-construction et éco-rénovation (dans le cadre du Plan bâtiment durable)	
Les 7 domaines d'innovation stratégiques pour la Bretagne :	
Innovations sociales et citoyennes pour une société ouverte et créative	
Chaîne alimentaire durable pour des aliments de qualité	
Activités maritimes pour une croissance bleue	
Technologies pour la société numérique	
Santé et bien-être pour une meilleure qualité de vie	
Technologies de pointe pour les applications industrielles	
Observation et ingénierie écologique et énergétique au service de l'environnement	

LES CHOIX STRUCTURANTS DES RÉGIONS

PAYS DE LA LOIRE : 8 filières d'excellence, ainsi que des filières industrielles à fort effet d'entraînement, des filières économiques en mutations structurelles et nécessitant une redynamisation, et des filières émergentes.

Huit filières d'excellence

Electronique	Robotique
Aéronautique	Numérique
Agroalimentaire	Thérapies de demain et santé
Naval, nautique	Végétal

Des filières industrielles à fort effet d'entraînement

Santé du futur	Agroalimentaire
Industrie (aéronautique notamment) et technologies clefs (robotique, cobotique, fabrication additive)	

Des filières économiques qui connaissent des mutations structurelles et qui nécessitent d'être redynamisées pour retrouver une compétitivité durable

Agriculture	Tourisme
Artisanat et commerce	

Des filières émergentes

Economie bleue	Numérique et électronique
Industrie culturelles et créatives et design	Services à la personne

RÉUNION : quatre domaines d'excellence

Eco-tourisme	Economie numérique
Bio économie tropicale	Transition énergétique

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : huit domaines d'excellence

Industrie du futur et production industrielle	BTP
Numérique	Santé
Agriculture, agroalimentaire, forêt	Energie
Mobilités, systèmes de transport intelligents	Sport, montagne et tourisme

GRAND EST : 2 domaines d'excellence, 6 filières en lien avec les S3 et les pôles de compétitivité, et de 8 à 10 filières d'intérêt régional, encore émergentes ou peu structurées

2 domaines d'excellence

Industrie	Bio-économie
-----------	--------------

6 filières en lien avec les S3 et les pôles de compétitivité

Matériaux, procédés, technologies de production en lien avec l'industrie du futur	Santé (e-santé, matériaux pour la santé, silver économie, biotechnologies, technologies médicales)
Agro-ressources	Eau
Mobilité durable, intermodalité, logistique, transports	Bâtiment durable

De 8 à 10 filières d'intérêt régional, encore émergentes ou peu structurées, dont

Energie	Numérique
Bois	Architecture
Forge	Fonderie

GADELOUPE : 10 solutions thématiques

Alimentation intelligente	Nouvelles ressources
Mobilité écologique	Transition énergétique
Ville durable	Confiance numérique
Objets intelligents	Economie des données
Médecine du futur	Transports de demain

HAUTS-DE-FRANCE : 5 grandes dynamiques stratégiques

Industrie du futur	Silver économie
Aide au design	Experience economy
Cybersécurité	

CORSE : 7 écosystèmes, regroupant aussi bien des filières d'activités que des regroupements d'acteurs d'un même périmètre géographique

Tourisme	ESS, santé, silver économie
Construction, économie verte, transition énergétique	Économie de proximité
Pôles d'excellence ou en émergence	Développement agricole / Ressources maritimes
Numérique / création	

Les majeures choisies par les Régions : les spécificités des politiques régionales

Pour illustrer davantage encore à la fois des besoins d'actions

communes mais également des logiques différenciées, voici ci-après regroupé dans un tableau, les deux ou trois choix prioritaires que les Régions ont formulés dans le cadre de cette étude et pour lesquelles elles ont déjà mis en place des dispositifs opérationnels qui produisent des résultats :

NORMANDIE	L'AD Normandie et la simplification des aides aux entreprises Le soutien à l'international et l'accélérateur Xport Ingénierie financière : Normandie Participations
NOUVELLE-AQUITAINE	Usine du Futur Croissance des entreprises : Accompagnement des PME à potentiel ETI (club des ETI, accélérateur PME/ETI) Dispositifs d'investissement en fonds propres : Fonds de fonds et fonds d'investissement en direction des PME régionales
CENTRE-VAL DE LOIRE	L'innovation L'industrie du futur L'aide aux entreprises
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	L'industrie du futur : le dispositif « Solution d'investissement pour l'industrie du futur » Le dispositif « Ambition PME »
SUD-PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Le Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région (FIER) Les Opérations d'Intérêt Régional (OIR) La politique Export en Région Sud Une COP d'avance : le plan climat de la Région Sud
GRAND EST	Industrie du futur Accélération des entreprises Internationalisation et export Accélérateurs PME en lien avec la BPI Financement des entreprises
PAYS DE LA LOIRE	Industrie du futur Agriculture et agro-alimentaire Economie résidentielle (commerce, artisanat, tourisme) Proximité avec les entreprises : un contrat de croissance entreprise, un interlocuteur unique, un accélérateur pour changer d'échelle
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Le développement de l'ESS L'aide à l'internationalisation des entreprises L'aide à l'innovation
RÉUNION	Ingénierie financière pour les TPE-PME Internationalisation des TPE-PME Innovation territoriale
GADELOUPE	Donnée non disponible au moment de la publication
MARTINIQUE	L'agroenvironnement L'économie bleue Le tourisme durable
CORSE	La politique d'attractivité et de rayonnement économique à l'international de la Corse La politique de restructuration et d'adaptation aux mutations économiques du tissu économique insulaire
OCCITANIE	Ingénierie financière Innovation Start-up et transition numérique
BRETAGNE	La contractualisation avec les EPCI L'innovation
HAUTS-DE-FRANCE	Encourager la création-reprise d'activités et la création d'emplois L'industrie du futur L'export

► Synthèse

Toutes les Régions interviennent sur les grandes thématiques que sont le développement économique, l'innovation, l'internationalisation... Toutefois, chaque Région module son action en fonction de ses territoires et des priorités locales.

Comme cela a déjà été mentionné dans le préambule de ce rapport, les trois principaux postes de dépenses économiques des Régions en 2016 sont l'innovation technologique et la R&D (36 %), le développement des entreprises (27 %) et la création-reprise-transmission (19 %), sachant que 76% des entreprises accompagnées par les Régions le sont sur la création-reprise-transmission.

Les trois principaux secteurs économiques soutenus par les Régions sont l'ensemble « commerce de gros et détails-transports-hébergement-restauration » (36,37 % des dépenses économiques en 2016), l'industrie du futur et la production industrielle (31,85 %) et l'agriculture, agroalimentaire et forêt (15,96 %) et l'artisanat (10,10 %).

L'étude menée par Régions de France a mis en lumière huit grandes thématiques communes à toutes les Régions, entrant dans leurs domaines de compétences et faisant l'objet d'orientations particulières au sein des SRDEII. Ces huit thématiques communes revêtent bien entendu des appellations différentes d'une Région à l'autre, ou peuvent parfois se recouper en des thèmes plus larges. Certaines sous-thématiques, comme l'Économie sociale et solidaire, peuvent également être intégrées dans différentes catégories selon les Régions (économie de proximité, développement des transitions économiques...). Au-delà de ces thématiques communes, nous avons déjà relevé le choix fait par toutes les Régions de France de soutenir des démarches et des structurations par Filières (voir le paragraphe sur les choix structurants des Régions p. 23).

Une analyse synthétique intégrant quelques exemples généraux, ainsi qu'un exemple détaillé de l'intervention d'une Région, pour chacune de ces thématiques, a été réalisée. Il ne s'agit que d'exemples illustratifs et explicatifs : il n'appartient pas à Régions de France de porter une appréciation qualitative sur les exemples retenus. À noter que la structuration des filières ayant déjà été évoquée précédemment pour chacune des Régions, elle n'est pas reprise dans cette partie.

Les huit thématiques économiques communes sont les suivantes :

- Ingénierie financière
- Développement des entreprises
- Soutien à l'entrepreneuriat, création-reprise et entreprises en difficulté
- Politique d'innovation
- Développement des transitions économiques : numérique, écologique, start-up, ESS
- Politique d'attractivité
- Soutien à l'internationalisation des entreprises
- Aménagement équilibré des territoires et économie de proximité

INGÉNIERIE FINANCIÈRE

► Synthèse

L'ensemble des Régions agit afin de renforcer les outils de financement des entreprises. Elles interviennent sur un champ large: fonds de garantie permettant de faciliter l'accès au crédit bancaire grâce à une co-garantie apportée par la Région, fonds d'investissement ciblés permettant de financer par exemple l'innovation des entreprises et de renforcer leur niveau en fonds propres, prêts d'honneur... Pour donner quelques exemples, Nouvelle-Aquitaine et Normandie ont notamment lancé les fonds d'investissements « Nouvelle-Aquitaine Participations » et « Normandie Participations », devant mobiliser respectivement 250 et 100 millions d'euros.

Les Régions peuvent compter sur leurs agences de développement économique : à titre d'exemple, en Corse, l'ADEC gère la plateforme Corse Financement, regroupant l'ensemble des outils de soutien au financement des entreprises. Corse Financement agit à travers un nombre limité d'instruments financiers : un fonds d'amorçage intervenant au stade amont de la création, un fonds de garantie principalement pour les TPE, un fonds de développement-croissance et reprise-transmission, un fonds de consolidation de financement en besoin en fonds de roulement et trésorerie, un fonds microentreprises multifacettes (prêts d'honneur, avances remboursables, garanties, microcrédits...) pour tous secteurs d'activité, et enfin un fonds dédié à l'économie sociale et solidaire.

Les Régions ou leurs agences de développement économique peuvent également mettre en place des opérations de sensibilisation : les entreprises peuvent en effet bénéficier de programmes de sensibilisation à la levée de fonds, à la présentation pour trouver de nouveaux investisseurs, ou encore de programmes de sensibilisation sur les programmes européens de financement de la recherche et de l'innovation... Les agences ont souvent pour missions la recherche de financements, au niveau national et international.

La plupart des outils d'ingénierie financière sont enfin mis en œuvre avec Bpifrance : fonds régionaux de garantie, d'innovation, fonds d'investissement dédiés aux TPE-PME, mais aussi prêts de développement territorial comme en Région Grand Est...

► De nouveaux outils d'ingénierie financière : l'exemple de la Région Réunion

À la suite d'un appel à manifestation d'intérêt lancé en 2017, la Région Réunion a lancé le fonds de fonds « La Financière Région Réunion » en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) : cet outil vise à renforcer par des prêts et garanties le soutien aux moyennes, petites et très petites entreprises en développant leur croissance et leur compétitivité.

Environ 1 000 TPE-PME pourront bénéficier de cette mesure dans les 5 ans, pour un niveau d'investissement s'élevant à 100 millions d'euros (dont 50 millions d'euros publics). Ce fonds

de fonds s'adresse en particulier aux secteurs porteurs tels que le développement durable et les énergies nouvelles, le numérique, ou l'industrie agroalimentaire.

En partenariat avec la Région, les entreprises soutenues par ce fonds de fonds peuvent bénéficier de deux instruments développés par le Fonds Européen d'Investissement (FEI), filiale de la BEI dédiée au soutien des entreprises et à la microfinance: un instrument de dette « Prêt avec Partage de Risque » et un instrument de Haut de Bilan « Instrument de Co-investissement ».

Le prêt avec partage de risque fournit de la liquidité et de la protection de risque de crédit à un Intermédiaire Financier, pour que ce dernier développe un portefeuille de nouveaux financements en faveur des TPE-PME. L'entreprise pourra ainsi accéder plus facilement au financement bancaire grâce au partage de risque.

L'instrument de co-investissement est axé sur le soutien aux bénéficiaires finaux, des PME éligibles non cotées ayant à la Réunion leur siège social, un centre de décision ou un site d'exploitation principal ou suffisamment significatif.

La Région dispose aussi d'un fonds de garantie initié en partenariat avec le Secrétariat général des Hauts (SGH), le Département de La Réunion et la Région Réunion, d'un million d'euros afin de permettre aux porteurs de petits projets dans les hauts de l'île de bénéficier d'une avance sur subvention FEADER. En effet, les fonds européens n'étant versés qu'une fois les projets réalisés, sans garantie, de nombreux projets sont souvent abandonnés avant d'être réalisés faute de moyens pour lancer les premières démarches. Ce fonds permettra à l'établissement financier d'apporter une avance sur subvention en limitant son risque. Cette avance dépend du coût du projet. Pour un projet évalué à 10 000 €, amenant une subvention de 7 500 (taux de 75 %), l'avance pourrait être de 50 % de ce montant.

À noter également, un outil de garantie avec Bpifrance: « Garantie TPE Région Réunion », garantie permettant de lever des fonds afin que les entreprises puissent se développer, investir, créer leurs fonds de roulement, de trésorerie. Cet outil, qui dispose d'une enveloppe de 2 millions d'euros (répartition à parité entre la Région et Bpifrance) s'adresse aux TPE de moins de 3 ans et mobilise de 10 000 à 150 000 € en fonction du projet. La Région se porte caution à hauteur de 70 % de la somme empruntée dans certains cas; la durée du prêt contractée auprès de la banque de l'entreprise est de 3 ans. Une somme de 12 millions d'euros est disponible en prêt permettant de financer des projets arrivant dans les banques de l'île pendant environ 4 ans.

Bpifrance et la Réunion ont de même souscrit en commun dans le fonds régional d'investissement actif, Run Croissance pour les opérations de haut de bilan sur le volet développement et transmission

Enfin, la Région met à disposition un fonds pour les petits pêcheurs avec le partenariat du groupe BRED-SOFIDER.

DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

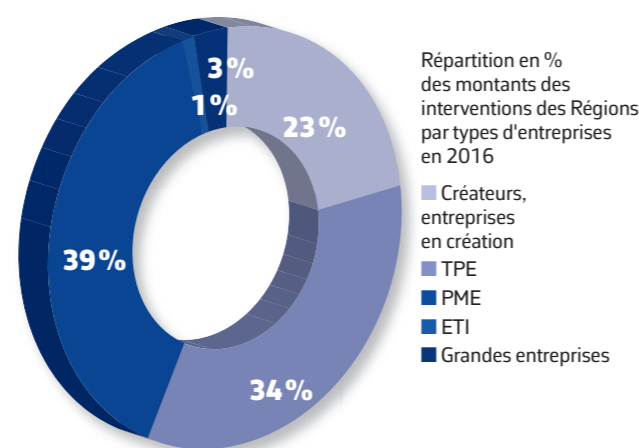
► Synthèse

L'accompagnement des entreprises dans leur développement est une thématique d'action majeure pour les Régions. Toutes ont développé des outils spécifiques afin de soutenir et de booster l'investissement des entreprises, en priorité les TPE-PME. Ces outils prennent des formes diverses, aussi bien des prêts, subventions ou avances remboursables régionales pour l'investissement, que des aides au conseil permettant de financer l'intervention de conseils d'experts, ou autres dispositifs spécifiques comme ceux dédiés à l'Industrie du Futur.

L'adoption des SRDEII a notamment permis de lancer des démarches de simplification des aides régionales, pour gagner en clarté et en lisibilité auprès des entreprises. La Normandie a par exemple adopté le système des « Impulsions », Auvergne-Rhône-Alpes le dispositif « Ambition PME », Ile-de-France a mis en place la gamme « Up », constituée des aides TP'UP, PM'UP, Innov'up et Back'up... En 2017, 667 entreprises ont déjà bénéficié de la gamme Up en Ile-de-France, pour un montant global de 65 millions d'euros de subventions et avances remboursables. Les offres régionales sont ainsi aujourd'hui simplifiées pour plus d'efficacité et de réactivité. Autre point majeur de l'action régionale en ce domaine: les Régions ont lancé des accélérateurs afin de faire grandir les entreprises, et transformer les TPE en PME et les PME en ETI.

Chaque Région s'est enfin emparée du thème de l'Industrie du Futur. Elles déploient pour cela des dispositifs spécifiques, visant l'amélioration de la performance des entreprises industrielles, en termes de production et d'organisation, par le biais de la modernisation des process, de la numérisation, de la transition énergétique... Ces dispositifs intègrent généralement la réalisation de diagnostics sur l'entreprise, puis la mise en œuvre d'un plan d'actions et d'un suivi.

Le soutien des Régions, ciblé sur les TPE-PME et entreprises en création



► Exemple en Région: l'industrie du futur dans les Pays de la Loire

La Région a lancé en mars 2017 un Plan pour l'Industrie du Futur, autour des objectifs suivants:

Améliorer la compétitivité des PMI ligériennes	Accroître l'avance des Pays de la Loire dans l'industrie
Conforter et relocaliser des activités productives en région	Favoriser la création d'emploi et la réalisation d'investissements sur le territoire

Ce plan s'adresse aux entreprises de l'industrie au sens large et s'articule autour de 4 axes:

1. Un Parcours incitatif de modernisation individualisé pour les PME

L'ambition est de permettre, sur la période 2017-2021, à au moins 350 entreprises de s'engager dans une démarche très concrète de modernisation de leur outil de production.

Pour ce faire, la Région a ainsi lancé un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Industrie du Futur » pour permettre à un nombre important de PME-PMI de s'engager dans une démarche très concrète de modernisation de leur outil de production, réalisable à court terme. L'accompagnement régional, au travers de cet AMI, consiste en un ensemble de solutions de soutien adaptées aux différentes phases d'un projet de modernisation (diagnostic et faisabilité, intégration et test, déploiement opérationnel). Ces trois volets ne forment pas un parcours imposé, une entreprise pouvant activer une étape en fonction de la maturité de son projet et de ses besoins.

Les projets de modernisation soutenus dans le cadre de cet AMI doivent porter notamment sur:

- **L'automatisation**: robotique/cobotique, lignes « intelligentes »
- **L'organisation industrielle**: gestion des flux et de la supply chain, qualité, traçabilité
- L'optimisation des consommations de matières et de fluides, dont l'énergie
- Les procédés avancés de production: fabrication additive, technologies d'usinage et d'assemblage, traitements de surfaces et thermiques avancés, contrôle non destructif, mise en œuvre des matériaux composites, métrologie en ligne
- La numérisation: technologies immersives (réalité virtuelle et augmentée), digitalisation 3D, gestion des données (block chain, big data), intelligence artificielle, Internet des objets

- La qualité produit: sécurité process/produit, fiabilité, reproductibilité, augmentation des fonctionnalités
- L'opérateur du futur: adaptation des compétences, environnement et ergonomie de travail, réduction de la pénibilité.

Volet 1 – phase de diagnostic – étude de faisabilité (dispositif Pays de la Loire Conseil)

Pays de la Loire Conseil, dans le cadre du volet 1 de l'AMI « Industrie du Futur », permet d'accompagner la phase de sensibilisation / diagnostic / évaluation précédant l'engagement dans un projet de modernisation d'un outil / process de production. La subvention, plafonnée à 23 000 €, intervient sur 80 % du montant HT des coûts éligibles au maximum, ces derniers devant atteindre au moins 4 000 €.

Volet 2 – Phase d'intégration et de test

Il s'agit, ici, de soutenir la preuve du concept et l'expérimentation d'un projet, voir l'intégration et le test d'une nouvelle technologie. Le soutien régional prend la forme d'une subvention, d'un prêt à taux nul assorti d'un différé d'un an ou d'une combinaison de ces deux formes d'aides. Les coûts admissibles doivent au minimum atteindre 10 000 € HT; l'aide elle-même est plafonnée à 40 000 €

Volet 3 – Phase de déploiement opérationnel du projet

L'objectif de ce volet est d'accompagner les entreprises dans l'accroissement de leurs capacités industrielles, la mise en œuvre de nouveaux processus de fabrication, l'acquisition d'équipements et technologies de l'industrie du futur visant à améliorer la production industrielle en termes de coûts, de qualité, de rapidité d'exécution et de flexibilité.

Pour les PME, le soutien régional s'élève à 20 % du montant du programme d'investissements, sous forme de mix subvention/prêt (plafonné à 400 K€). Il est par ailleurs possible d'apporter un financement à certaines ETI dans le cadre de ce volet, uniquement sous forme de prêt. Dans tous les cas, l'intervention de la Région s'entend dans une logique de complémentarité avec les financements privés.

A ce jour, 91 dossiers de candidatures ont été déposés au titre de l'AMI Industrie du Futur, et 61 entreprises ont déjà pu bénéficier d'un soutien financier de la Région dans le cadre de ce dispositif pour moderniser leur outil de production.

2. Le soutien aux programmes de progression collective

La Région a, par ailleurs, choisi de soutenir de manière volontariste les projets collectifs visant à mobiliser les entreprises autour d'enjeux communs (métier, marché). Pour chaque filière industrielle, la Région prévoit ainsi de soutenir des démarches menées dans un objectif de progression collective, à travers les « Programmes de progression collective ».

Ces actions peuvent, sans exclusive, être portées par le réseau consulaire, un syndicat professionnel, un donneur d'ordre, un centre technique... Elles sont fondées sur la capacité de PME potentiellement concurrentes à travailler conjointement. La Région est dès lors à l'écoute de toute initiative concernant l'échange de

bonnes pratiques, l'excellence industrielle, la mise en réseau, la mutualisation des moyens, le partage des risques inhérents à l'expérimentation, la captation collective de contrats.

La Région prévoit également d'accompagner des actions inter-filières, sur la thématique de l'opérateur du futur en particulier.

Sept projets collectifs ont été soutenus depuis le lancement du plan en mars 2017 pour un montant total de 1,7 million d'euros: Lean collaboratif dans la navale; performances industrielles en aéronautique; deux projets sur l'Electronique/Numérique; un projet innovant d'Angers Technopole; coopérations sur le traitement de surface; accompagnement d'un groupe d'entreprises sur La Foire d'Hanovre en avril 2018. 230 entreprises sont impliquées à ce jour dans les programmes collectifs de filière.

3. Le renforcement de l'avance technologique des Pays de la Loire sur l'Industrie du Futur

Cette ambition régionale se traduit par:

- La constitution d'un centre de ressource et d'expertise en intégration robotique (réflexions engagées autour d'un Technocampus robotique)
- Une lisibilité accrue pour les entreprises du paysage de l'expertise disponible sur le territoire régional,
- Un soutien à la recherche industrielle (plateformes du CEA, de l'Institut de recherche technologique-IRT, émergence de nouveaux projets de recherche liés à l'industrie, accueil de nouveaux chercheurs, soutien à des initiatives d'excellence en faveur du manufacturing).

4. La formation des opérateurs du futur

La Région mobilise sa compétence pour adapter l'offre de formation en cohérence avec les besoins industriels. En 2017, elle a soutenu notamment un projet « ECND Academy » porté par une université.

Par ailleurs, dès la rentrée 2017, cinq formations dans l'industrie et huit en informatique/numérique ont été ouvertes, soit treize formations dont huit dans l'enseignement supérieur.

Cet axe a fait l'objet d'un engagement de 37 millions d'euros en 2017: ouvertures de formations initiales, laboratoires et projets de recherche pour le manufacturing, actions d'orientations et d'informations, création ou rénovation de centres de formation en industrie et d'une usine école.

L'objectif budgété de ce plan s'élève à 253 millions d'euros sur 5 ans (2017 – 2021). 54 millions d'euros ont d'ores et déjà été engagés depuis le vote du plan sur ses quatre axes, et ce sont donc 360 entreprises qui ont ainsi pu être accompagnées au total.

À noter que les Pays de la Loire ont également été la première Région à relayer la marque French Fab, à l'issue d'un travail initié dès l'été 2017. Pour aller plus loin, il est prévu de mettre en avant la reconnaissance du savoir-faire des Pays de la Loire: l'excellence dans les Technologies Avancées de Production (particulièrement développées en région par l'IRT Jules Verne et le pôle

EMC2). Une déclinaison de cette démarche en «clubs» départementaux vient d'être mise en place par des industriels volontaires sur l'ensemble du territoire régional. Trois clubs départementaux French Fab sont d'ores et déjà lancés: Mayenne, Sarthe, Maine et Loire. Les clubs French Fab de Vendée et Loire Atlantique devraient être lancés prochainement.

L'aide aux entreprises - le Contrat de Croissance Entreprise

La Région propose par le biais du Contrat de Croissance Entreprises une nouvelle relation avec les entreprises qui associe:

- **Une relation de proximité** avec les entreprises pour plus d'écoute et un meilleur accompagnement grâce à la présence d'un interlocuteur dans chaque territoire: le développeur économique de l'agence régionale qui travaille en étroite collaboration avec les collectivités et les chambres consulaires pour conseiller, orienter l'entreprise dans son projet de développement;
- **Une boîte à outils d'aides et de dispositifs d'accompagnement**, conçue et mise en œuvre par la Région et ses partenaires, articulée autour de trois piliers:
 - Un accès simplifié et dématérialisé aux aides et dispositifs d'accompagnement grâce au site www.entreprisespaysdelaloire.fr, fruit du partenariat en la Région et la CCI Pays de la Loire,
 - La prestation de conseil: Stratégie, financement et performance,
 - Et pour la 1^{re} fois, la possibilité laissée aux entreprises de partager leur expérience d'utilisateur pour participer à l'amélioration des outils proposés et de la qualité du service rendu.

Dans une logique gagnant/gagnant, la Région propose aux entreprises qu'elle soutient de conduire des actions pour accompagner à leur tour des entreprises locales et partager leur expérience (parrainage, témoignages...).

Les développeurs économiques de l'agence régionale:

Pour renforcer sa présence auprès des territoires et des entreprises, la Région a mis en place, via l'agence régionale, un réseau de développeurs économiques. Répartis dans sept bureaux de proximité, (Ancenis, Angers, Laval, Le Mans, Moulleron-le-Captif, Nantes, St-Nazaire), ils mobilisent les compétences en interne, font le relais avec les services de la région et travaillent en partenariat avec les autres acteurs du territoire pour la réussite du projet de l'entreprise. Véritables « intégrateurs de solutions », ils accompagnent les entreprises dans leurs problématiques de développement et d'implantation (recherche de locaux, de financement, aide au recrutement...) avec l'objectif de leur simplifier la vie. Plus de 770 projets d'entreprises ont été accompagnés en 2017 par ces développeurs économiques de proximité.

Pays de la Loire Accélérateur:

Il a pour but de mettre en avant une communauté régionale d'entreprises accélérées, afin qu'elles puissent, sur un parcours de deux ans, se challenger sur une grande diversité de sujets: modèles de gouvernance, performance commerciale, transformation digitale, ouverture internationale, croissance externe...

Une 1^{re} promotion a démarré en septembre 2017, autour de 15 dirigeants de PME (industrie et services; l'effectif moyen des entreprises retenues étant de 118 salariés). La seconde promotion, devant réunir 20 membres, doit être sélectionnée d'ici la fin du 1^{er} semestre 2018. Les PME sélectionnées doivent à terme changer d'échelle et devenir des ETI.

Le parcours, en deux ans, permet la première année de bénéficier d'un diagnostic à 360° et d'identifier les 2 à 3 bons leviers à actionner pour inscrire la croissance dans la durée, réalisé par des consultants sélectionnés et challengés par Bpifrance. La deuxième année, des diagnostics plus ciblés sont réalisés pour affiner le plan d'actions. L'entrepreneur peut mobiliser un mentor pour l'accompagner dans la mise en œuvre du plan d'actions; celui-ci bénéficie également d'un accompagnement personnalisé à l'international. Enfin, sur les deux années, 10 journées de formation collective sont organisées afin de garantir une animation de la communauté. L'entrepreneur intègre par ailleurs grâce au dispositif la communauté des Accélérés de Bpifrance (environ 200 entreprises en France).

La Région des Pays de la Loire a été la première Région à lancer cette expérimentation avec Bpifrance. Ce partenariat s'appuie sur une double exigence: la subsidiarité de l'action régionale – en effet, le dispositif prend appui sur un savoir-faire éprouvé au plan national par Bpifrance dans le cadre de la mise en place d'accélérateurs nationaux, et l'effet de levier du soutien régional sur la base d'un cofinancement Région (49 %), entreprises (39 %) et Bpifrance (12 %).

En Pays de Loire: économie et agriculture

Puissante et diversifiée, l'agriculture ligérienne fait partie intégrante de l'identité des pays de la Loire. La complémentarité entre agriculture, pêche, aquaculture et industrie agroalimentaire constitue un atout pour ce territoire et fait de ce secteur un pilier de son économie. L'alimentation rassemble des enjeux forts: créations d'emplois et de richesses, économie locale et export, identité culturelle, santé et préservation de l'environnement... Autant de défis relevés par les filières agricoles, agroalimentaires et halieutiques des Pays de la Loire:

La Région des Pays de la Loire active tous les leviers dont elle dispose pour accompagner ce secteur stratégique et permettre aux agriculteurs de vivre du fruit de leur travail. A travers une démarche collective et originale associant producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs, la Région a défini une stratégie partagée pour la compétitivité de l'agriculture, l'agroalimentaire et l'alimentation.

Déclinée en une centaine d'actions, cette feuille de route, adoptée en décembre 2016, a pour objectifs de:

- Créer de la valeur et des emplois par l'investissement, l'innovation et les formations
- Rayonner tant au niveau local et national qu'à l'international
- Protéger l'environnement à travers une écologie positive
- Fédérer pour plus d'efficacité et de cohérence

En déclinaison à cette stratégie agroalimentaire, un rapport d'orientation sur l'agriculture biologique a été voté en juin 2018. Il vise à structurer et à donner de la visibilité aux acteurs de la filière jusqu'en 2020.

La Région dispose d'une palette d'aides et de dispositifs en faveur de l'agriculture, des agriculteurs ou les filières: autorité de gestion du FEADER, organisme intermédiaire pour le FEAMP, aides aux projets de recherche et d'innovation; soutien aux structures collectives d'accompagnement et d'animation des projets; soutien aux actions de communication et de promotion, l'animation de groupes de travail et de lobbying, amélioration de la biosécurité sur le territoire...

Avec un poids déterminant pour l'industrie des Pays de la Loire, les entreprises agroalimentaires sont accompagnées par l'Aide régionale à l'investissement en faveur des industries agroalimentaires (ARIAA-FEADER). Elle vise à accompagner la modernisation des entreprises agroalimentaires et à ancrer les productions agricoles et leur transformation sur le territoire. L'enveloppe publique prévue sur 2014-2020 s'élève à 60 millions d'euros. Le plafond de chaque aide est à 1,2 million d'euros (1,6 million pour certains gros projets), avec un taux d'aide publique de 10 à 40 %.

Des actions à souligner en 2017:

- La revalorisation de la Dotation jeune agriculteur: suite à la modification du cadre national portant notamment sur la suppression des prêts bonifiés, la Région, en concertation étroite avec les organisations agricoles, a validé la revalorisation des fourchettes par zone dans lesquelles s'inscrivent les montants de base de la DJA et la mise en place d'une 4^e modulation nationale liée au coût de reprise et à l'effort de modernisation de l'exploitation (en contrepartie de la suppression des prêts bonifiés). Le renouvellement des générations en agriculture est un des enjeux majeurs identifiés dans le cadre de la stratégie régionale.

- Dans le cadre d'une convention avec la SAFER, la Région a mis en place un dispositif de portage foncier en faveur de l'installation en agriculture, permettant la constitution de réserves foncières qui seront rétrocédées en faveur de l'installation.

- Poursuite du plan de modernisation des exploitations agricoles avec deux nouveaux appels à projets qui ont permis d'accompagner 758 projets, soient 29 M€ d'aides mobilisées en 2017 sur le PCAE Elevage.

- Innovation: en 2017, 5,5 M€ ont été engagés pour accompagner 55 projets.

La mise en œuvre du FEAMP en Pays de la Loire :

La Région des Pays de la Loire a aujourd'hui une délégation de gestion du FEAMP qui porte sur les mesures dites « régionalisables » qui regroupent les aides directes aux entreprises de pêche, aquacoles et halioalimentaires ainsi que le soutien aux investissements des ports de pêche, points de débarquement et criées.

La Région des Pays de la Loire met donc en œuvre 11 mesures régionalisées du programme opérationnel national FEAMP. Au titre de ces mesures régionales, la Région pays de la Loire peut mobiliser 13,15 M€ sur les 588 M€ de FEAMP dédiés à la France sur la période 2014-2020. Cette dotation permet de mobiliser en Pays de la Loire un montant d'aides publiques globales de 17,8 M€. Fin 2017, 109 dossiers FEAMP ont été traités représentant une aide publique globale de 4 083 565 € dont 3 045 283 € de FEAMP.

SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT, CRÉATION-REPRISE ET ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

► **Synthèse**

Le soutien régional aux entreprises ne concerne pas que l'investissement et le développement: il intègre bien entendu la phase de création. En 2016, 76 % des entreprises accompagnées par les Régions le sont sur la création-reprise-transmission. Le soutien à la création peut intégrer des soutiens financiers et un accompagnement spécifique des porteurs de projet: conseils pour la création, parcours dédiés...

Quelques dispositifs d'accompagnement non exhaustifs peuvent être cités en exemple, comme « Be Est Entreprendre » en Région Grand Est, intégrant trois volets Parcours-Financement-Formation, le Contrat d'Appui au Projet (CAP) Création-Reprise en Centre-Val de Loire, disposant notamment d'un volet spécifique aux jeunes pousses innovantes, les aides « Je teste mon projet », « Je lance mon projet » et « Je finance mon projet » en Auvergne-Rhône-Alpes, ou encore le chéquier Starter en Hauts-de-France articulé autour de quatre phases, Accompagnement ante-crédit, Test d'activité, Structuration financière, Suivi post-crédit.

Ces quelques exemples montrent l'étendue de l'action régionale dans ce domaine, et en même temps la grande diversité des dispositifs selon les Régions. L'objet est bien de sécuriser la création en fournissant au porteur de projet la possibilité de vérifier la faisabilité et la viabilité de son projet, par exemple par le biais de diagnostics sur mesure, de bénéficier de conseils et de financements adaptés, donc d'un appui au démarrage. Les dispositifs régionaux assurent de même un suivi post-crédit afin d'assurer le primo-développement de l'entreprise créée.

Le soutien à la création est lié à l'objectif régional de diffuser une culture entrepreneuriale pour encourager les porteurs de projets. Leur action vise donc également à consolider les compétences des créateurs d'entreprises. Les Régions soutiennent également

les pépinières et couveuses d'entreprises, ainsi que la création de tiers-lieux sur l'ensemble de leur territoire afin de favoriser les rencontres et les projets de création-reprise.

Les Régions participent aussi à consolider le tissu économique en sécurisant les reprises-transmissions. Elles apportent notamment un soutien financier permettant de réaliser des investissements facilitant la transmission et la bonne marche de l'entreprise une fois reprise, ainsi que des plans d'actions ou de restructuration. Les entreprises connaissant des difficultés sont également accompagnées: les Régions mettent à leur disposition des aides destinées à consolider leur trésorerie et à permettre la mise en place de plans de redressement.

► **Exemple en Région : le parcours Entrepreneur #Leader en Ile-de-France**

La Région a lancé en 2017 un appel à manifestation d'intérêt « offre d'accompagnement pour un parcours coordonné vers la création et reprise d'entreprise 2017-2019 », afin de déployer une offre unique d'accompagnement et de financement de la création-reprise d'entreprise, de proximité, lisible et efficace, sur trois phases: phase ante création, phase de financement, phase de suivi post création de trois ans.

Cette offre de service homogène et de qualité doit couvrir l'ensemble des 24 bassins d'emploi franciliens pour chacune des trois phases du parcours, avec des actions renforcées auprès des publics (demandeurs d'emplois, jeunes...) et des territoires fragiles (quartiers Politique de la ville).

Un parcours unique de la création d'entreprise a ainsi pu émerger à la suite de cet AMI: Entrepreneur #Leader, en trois étapes:

- **Bâtir son projet**, offre pilotée par le réseau des Boutiques de gestion (BGE) en Ile-de-France: finaliser son étude économique, formaliser son business plan, tester son activité, choisir son statut juridique, fiscal et social... avec l'aide de conseillers
- **Financer son projet**, offre pilotée par Initiative Ile-de-France et France Active Ile-de-France: l'entrepreneur est accompagné...
- ...pour être informé sur l'offre de financement et l'éligibilité de son projet (réunions collectives et rendez-vous individuels)
- ...pour structurer financièrement son projet à travers l'analyse du business plan (aspects financiers, humains, marketing, comptables, juridiques...) et le passage devant un comité d'agrément
- ...et enfin pour mobiliser un financement (microcrédit, garantie bancaire ou prêt bancaire) et un concours bancaire si nécessaire
- **Piloter son entreprise**, offre pilotée par la CCI Paris Ile-de-France: accompagnement sur les trois premières années par un conseiller pour construire un pilotage efficace de son entreprise, mettre en œuvre son action commerciale, développer son réseau, effectuer des recrutements pertinents, sécuriser son développement... Cet accompagnement

personnalisé prend la forme de rendez-vous d'étape réguliers, d'un bilan personnalisé en fin de parcours, ou encore d'ateliers collectifs pour partager avec ses pairs.

- Ce parcours unique bénéficie d'un réseau de partenaires privilégié:
- Réseau des BGE Ile-de-France, CCI et CMA d'Ile-de-France et Couveuses Lab pour la phase « Bâtir son projet »
 - Initiative Ile-de-France, France Active Ile-de-France, Réseau Entreprendre et l'ADIE pour la phase « Financer son projet »
 - CCI et CMA d'Ile-de-France, Réseau des BGE Ile-de-France, Initiative Ile-de-France, France Active Ile-de-France et l'ADIE pour la phase « Piloter son entreprise »

Les résultats attendus de ce nouveau parcours sont les suivants:

- Accompagner 15 000 personnes par an
- Atteindre entre 20 et 25 % de créateurs accompagnés, contre 12 % actuellement
- Atteindre 50 % des créations d'entreprises par des femmes, contre 39 % actuellement
- Atteindre 15 % des créateurs d'entreprises accompagnés issus des quartiers Politique de la ville, contre 10 % actuellement
- Atteindre un taux de pérennité de 60 % à cinq ans contre 49,3 % actuellement

► **Exemple en Région : la politique de restructuration en Corse**

La Collectivité de Corse, via l'ADEC, copilote avec l'État la **Cellule de détection et de traitement des entreprises en difficulté (CDTE)**, instituée par la circulaire ministérielle du 19 octobre 2016.

La CDTE a pour objet de traiter les difficultés des entreprises, sur une base individuelle et confidentielle, par la mobilisation concertée des dispositifs législatifs et réglementaires dédiés, dont elle renforce ainsi la lisibilité et l'efficacité.

Sur simple sollicitation de la part du chef d'entreprise, les membres de la CDTE réalisent un diagnostic partagé de la situation de son entreprise et l'orientent sur le, ou les dispositifs, les plus appropriés à la nature des difficultés observées.

Par cette saisine, le dirigeant sensibilise l'ensemble de ses partenaires du quotidien sur la réalité de sa situation, bénéficie de leur expertise, et accélère la mobilisation des dispositifs d'accompagnement.

En complément, et lorsque le diagnostic partagé des membres de la CDTE en valide l'opportunité, l'action de ces dispositifs réglementaires peut être consolidée par l'action de la plateforme d'appui à la restructuration économique – SFIDA – portée par l'Agence du développement économique de Corse (ADEC).

En effet, une solution à l'apurement d'un contentieux social, fiscal ou bancaire ouvre la voie, sous condition d'éligibilité, à de

possibles aides économiques mises en œuvre par la Collectivité de Corse pour assurer le rebond ou le développement de l'entreprise.

Composition et fonctionnement :

- Le secrétaire général aux affaires de Corse
- Le commissaire au redressement productif
- Le conseiller à la restructuration économique de l'ADEC
- Les directeurs régionaux et départementaux des Finances publiques
- Le directeur régional de la DIRECCTE
- Le directeur régional de la Banque de France
- Le directeur régional de l'URSSAF

Le secrétariat permanent de la CDTE est confié à l'URSSAF qui organise les réunions de la CDTE, convoque les membres, tiens les procès-verbaux de réunion et informe les entreprises concernées des préconisations retenues.

Créée par délibération de l'Assemblée de Corse en date du 29 juillet 2016, et portée par l'ADEC, la **plateforme d'appui à la restructuration économique SFIDA** a pour objet de consolider l'action des dispositifs législatifs et réglementaires mobilisés en première instance par la CDTE et, ce faisant, de poursuivre la démarche d'accompagnement personnalisé initiée pour assurer le rebond et la pérennité sur le long terme de l'activité de l'entreprise.

- Dans cette optique, elle favorise et appui la mise en œuvre:
- de plans de restructuration économique d'entreprise;
 - de plans de soutien à l'investissement;
 - de plans de reprise, cession ou transmission d'entreprise.

L'épreuve des faits montre que la mobilisation de ces dispositifs, pour être pleinement efficace et maximiser les chances des entreprises bénéficiaires de parvenir à surmonter les difficultés rencontrées, doit souvent s'accompagner d'une action complémentaire pour assurer le rebond ou la relance à plus long terme d'une entreprise en difficulté, via le soutien à un plan de restructuration économique.

SFIDA accompagne et coordonne la mise en œuvre du plan avec le dirigeant, son expert-comptable, le(s) partenaire(s) bancaire(s), et mobilise, le cas échéant pour boucler son financement, le régime d'aide dédié à la restructuration économique (le Pattu Ristrutturazioni) qui peut intervenir, selon le besoin identifié, sous forme d'avances remboursables et/ou de subventions. Dans ce cadre, la plateforme SFIDA traite en priorité les situations d'entreprises déclarées ou signalées en difficulté ayant fait l'objet d'un examen et d'un diagnostic préalable au sein de la CDTE, même si elle est naturellement amenée à traiter de situations d'entreprises fragilisées dont les seuils d'effectif et/ou de chiffre d'affaires, de par leur importance, échappent aux critères d'examen de la CDTE. Lorsque le coût de restructuration et besoin financier associés dépassent les capacités d'intervention de la seule Collectivité de Corse, l'action de SFIDA est de rechercher les voies et moyens financiers dimensionnés aux besoins de liquidité identifiés (Fond d'Investissement de Proximité, Crédit

bail immobilier, renégociation de crédits bancaires à long terme, etc.), éventuellement complétés des modalités d'intervention de son régime d'aide dédié.

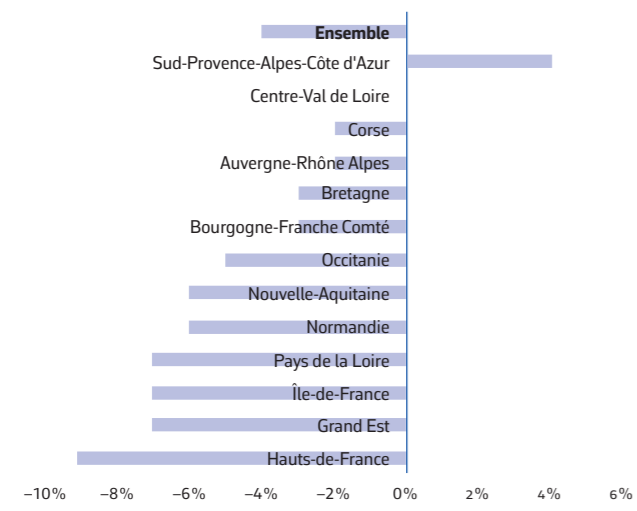
De la même manière, afin de favoriser l'adaptation des entreprises insulaires aux mutations économiques pour une meilleure prévention des difficultés, l'approche « défensive » de la plateforme SFIDA est complétée d'une approche « offensive » de soutien aux investissements productifs pour favoriser la recherche de nouvelles voies de croissance via le développement et/ou la diversification d'activités. Dans ce cadre, l'objectif de SFIDA est d'intervenir en amont de difficultés avérées pour permettre la pleine motivation de dispositifs d'aides directes et indirectes non spécifiquement ciblés entreprises en difficulté, à l'image du soutien au développement d'activité ou à la reprise transmission d'entreprise. Au besoin, SFIDA négocie avec l'URSSAF des plans d'étalement par anticipation pour lever la pression immédiate sur la trésorerie de l'entreprise engagée dans une stratégie d'investissement dont l'impact sur la consolidation du chiffre d'affaires pourrait prendre plusieurs mois.

Créée par délibération de l'Assemblée de Corse en date du 1er juin 2017, le Pattu Ristrutturazioni intervient dans le cofinancement de plans de restructuration soutenus par la plateforme SFIDA. Selon le besoin exprimé par le plan de restructuration, le Pattu Ristrutturazioni peut intervenir sous forme d'avances remboursables ou de subventions destinées exclusivement à financer le rebond de l'entreprise. A ce titre, il ne peut être sollicité par pour apurer un passif public (dette fiscale et/ou sociale), une dette fournisseur ou un contentieux bancaire. Enfin l'entreprise, pour être éligible, ne doit pas avoir versé de dividendes aux actionnaires et assimilés durant la période de difficultés.

Le montant maximal du Pattu Ristrutturazioni sous forme d'avance remboursable ou de subvention est plafonné à 200 000 €.

La baisse des défaillances d'entreprises

Évolution du nombre de défaillances d'entreprises par Région en France métropolitaine entre 2016 et 2017



POLITIQUE D'INNOVATION

► Synthèse

Les Régions jouent un rôle important dans le développement de l'innovation sur leur territoire, qui passe par plusieurs canaux : des fonds dédiés à l'innovation, le soutien aux start-ups et à l'industrie du futur, le soutien à la recherche... Le soutien à l'innovation concerne aussi bien les projets d'innovation individuels que collaboratifs, l'innovation technologique ou l'innovation non technologique : l'innovation de procédé, l'innovation sociale, sont aussi concernées.

Les principales actions régionales liées à l'innovation visent à apporter une aide financière pour industrialiser et commercialiser de nouveaux produits, procédés ou services. Les interventions financières régionales se font aussi bien sous la forme de subventions que d'avances remboursables ou encore de prêts à taux zéro, selon le risque du retour sur investissement, le besoin de financement de l'entreprise...

À titre d'exemples peuvent être cités le dispositif Pays de la Loire Innovation, aidant notamment à financer des démarches d'innovation et des prestations de conseil pour les entreprises primo-innovantes, le Contrat Innovation s'adressant aux entreprises en Occitanie souhaitant développer un projet innovation individuel ou collaboratif, ou encore la création en Martinique d'un fonds territorial d'innovation (FTIM) visant à permettre le déploiement de projets innovants sur des secteurs identifiés comme stratégiques. À noter que BPI France intervient également en partenariat avec les Régions sur la plupart des dispositifs liés à l'innovation.

► Exemple en Région : l'Usine du Futur en Nouvelle-Aquitaine

Le programme Usine du Futur a été lancé par l'ancienne Région Aquitaine en 2014. Le but est d'agir sur trois leviers :

- La performance de l'organisation industrielle : productivité, conditions de travail, niveau de compétences...
- Les technologies de production à l'ère numérique : solutions numériques, modernisation des équipements, marketing digital...
- L'usine durable : optimisation des ressources, efficacité énergétique, valorisation des déchets...

Numérique, environnement et productivité sont donc les maîtres mots de l'Usine du Futur. Deux nouveaux AMI « Usine du Futur 2017-2020 » sont lancés en 2018 ; les 100 entreprises sélectionnées rejoindront les 400 premiers bénéficiaires du programme depuis 2014.

Les entreprises bénéficient en premier lieu d'un diagnostic permettant d'analyser les axes d'amélioration de leur performance ; le financement public de cette première phase est de 100% (FEDER et fonds régionaux).

Ce diagnostic permet la proposition d'un plan de développement industriel et l'accompagnement de l'entreprise : aide à

l'investissement matériel, recrutement, conseil spécifique, projets d'innovation... Selon le diagnostic établi, et en fonction de la nature de leur projet de robotisation, deux possibilités s'offrent aux entreprises : participer à Robotboost (visant à permettre aux entreprises d'intégrer un robot dans leur flux de production) ou être accompagné dans un projet de R&D collaborative de robotisation par le cluster Aquitaine Robotics.

D'autres parcours d'accompagnement sont en cours d'élaboration :

- Énergie, environnement, économie circulaire
- Organisation et management
- Fabrication additive
- Vers le numérique
- Robotique / automatisation

Enfin, une troisième étape d'émergence de projets de recherche collaborative entre industriels, fournisseurs de technologie, centres techniques et laboratoires de recherche est encouragée.

La moitié des entreprises de l'Usine du Futur ont moins de 50 salariés. L'objectif pour 2020 est d'accompagner au total 600 entreprises. Un référent Région assure un suivi personnalisé de chacune des entreprises ; ainsi qu'un référent de l'ADI NA. Par ailleurs, début 2017, la Région a lancé un questionnaire envers les entreprises déjà bénéficiaires du programme afin de faire un point d'étape sur l'état d'avancement des plans d'accompagnement mis en place.

Par ailleurs, en 2018, l'État et la Région, en partenariat avec BPI France, ont l'intention de financer à parité et dans le cadre du PIA.3 17,3 millions d'euros de projets innovants de PME sur le thème de l'Usine du Futur, sous forme de subventions ou d'avances remboursables. L'appel à projets pourrait retenir entre 35 et 150 projets, avec une assiette minimum de 200 000€. Toujours en partenariat avec l'état et BPI France, un appel à projets « Projet d'avenir Filières » doit par ailleurs être lancé prochainement, comme soutien à la structuration des filières clés.

La sensibilisation des entreprises

La Région, en partenariat avec les CCI Nouvelle-Aquitaine et Bayonne Pays Basque ainsi que le CETIM, a organisé en 2017 une première journée de sensibilisation à la fabrication additive. Elle a également animé le Séminaire annuel Usine du Futur en novembre 2017, rassemblant 67 entreprises, ainsi que, en janvier 2018, la première Conférence régionale dédiée à l'autoconsommation photovoltaïque. Par ailleurs, elle doit organiser avec l'ADI NA un stand collectif en mars 2018 lors de l'événement international « Global Industrie », fédérant plusieurs salons industriels. La Région remplit donc un rôle de sensibilisation et de mise en réseau des industries régionales.

Les aides régionales pour la performance industrielle

- « L'aide aux investissements performance industrielle » pour soutenir les projets d'investissement de production des entreprises

- « L'aide au conseil performance industrielle » pour aider les PMI et PME à recourir à des consultants extérieurs à des moments importants de leur développement
- L'aide au recrutement et au renforcement de compétences performance industrielle » pour favoriser le recrutement pérenne de cadres ou techniciens qualifiés afin d'optimiser l'organisation de l'entreprise et renforcer les compétences
- « L'aide au renforcement des fonds propres performance industrielle »
- « Actions collectives performance industrielle », comme évoqué plus haut pour les filières

Le programme Croissance Premium

La Région, l'ADI NA et CCI Nouvelle-Aquitaine vont déployer conjointement le programme Croissance Premium, lancé en février 2018, afin d'accompagner PME et ETI de l'industrie et des services à l'industrie (et les 12 filières prioritaires régionales), dans une logique de proximité forte. L'objectif est de détecter et accompagner 500 entreprises (entre 25 à 250 salariés) sur une année dans la mise en œuvre d'une ou plusieurs démarches à vidée stratégique.

Les CCI accompagneront 320 entreprises (les plus petites) en mobilisant une cinquantaine de personnes au sein de leurs services, l'ADI NA s'occupera de 120 entreprises en mobilisant une vingtaine de personnes, et enfin une dizaine de personnes de la Région suivront la soixantaine d'entreprises restantes. Les CCI se voient notamment attribuer 800 000€ pour ce programme.

Les entreprises sélectionnées seront accompagnées en premier lieu dans une phase d'appui à la réflexion stratégique, afin d'identifier leurs leviers prioritaires spécifiques de croissance.

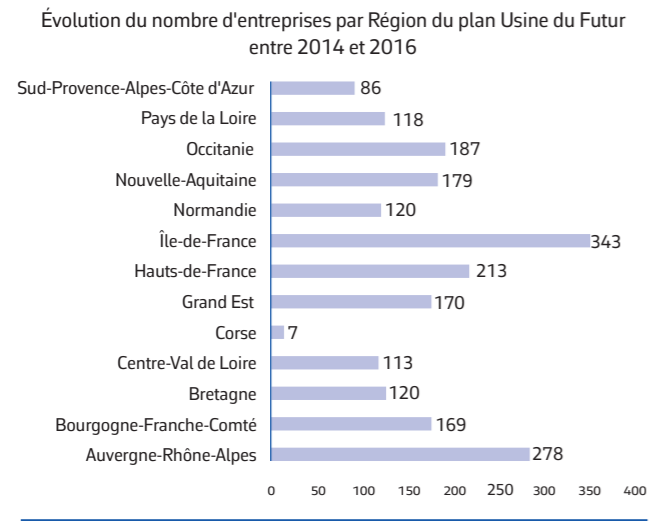
Dans un second temps, l'entreprise sera orientée vers un ou plusieurs parcours d'accompagnement thématiques. Ces parcours feront franchir à l'entreprise des étapes de plus en plus perfectionnées en termes de connaissances et de pratiques. Un suivi personnalisé (avec un référent unique) et contractualisé est prévu, avec une convention d'accompagnement sur 12 mois. Les services d'accompagnement proposés par la Région, CCI Nouvelle-Aquitaine et l'ADI NA ne font l'objet d'aucune facturation pour l'entreprise.

Enfin, à l'issue de l'accompagnement, un bilan sera réalisé pour évaluer l'impact du programme sur le positionnement stratégique de l'entreprise et ses activités.

Les parcours d'accompagnement proposés sont les suivants :

Usine du Futur	International	Innovation	Numérisation
Développement commercial	Ingénierie financière	RH, management, formation	Transmission d'entreprises

L'Industrie du Futur et les Régions



► Exemple en Région : innovation et industrie en Hauts-de-France

Le dispositif Industrie du futur

Ce dispositif permet aux entreprises de se moderniser pour améliorer leur performance industrielle, en bénéficiant d'un diagnostic personnalisé et d'un plan d'actions et d'investissement afin de gagner en productivité et en compétitivité.

Le dispositif concerne toutes les PME souhaitant améliorer leur performance industrielle : simulation numérique, écoconception, usine agile, robotique, mécatronique, nouvelles techniques de modélisation, prototypage rapide, contrôle en continu, catalyse, mise en forme de nouveaux matériaux. Tous les secteurs d'activité sont concernés. Trois étapes :

1. **Diagnostic stratégique** : identification des fondamentaux actuels et futurs que l'entreprise doit maîtriser
2. **Plan d'actions et investissements** : définition d'un plan d'actions et d'investissements à venir
3. **Évaluation et suivi** : évaluation et suivi par un professionnel membre du réseau

Le diagnostic est financé par la Région à hauteur de 80 % du coût de la prestation, soit 2 000 € maximum à charge pour l'entreprise, pour 10 jours d'accompagnement.

Le Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle FRATRI, ayant les objectifs suivants :

- Développer les énergies renouvelables et fatales
- Concevoir des bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie
- Doter la région de capacités de stockage de l'énergie renouvelable et de récupération
- Déployer les réseaux intelligents

- Développer l'innovation dans le domaine des mobilités
- Renforcer les nouveaux modèles économiques et de consommation
- Consolider les stratégies régionales (TRI/TEE), accompagner les stratégies climatiques et énergétiques territoriales

Ce fonds est accessible aux collectivités, associations, laboratoires de recherche, entreprises, établissements publics. Plusieurs formes d'intervention sont possibles :

- Accompagnement des études préalables nécessaires au déploiement de la stratégie régionale (diagnostics, études de faisabilité, conseils, développement d'outils...)
- Soutien des expérimentations, des investissements et des projets innovants (mécanismes financiers, fonds de garantie, démonstrateurs, expérimentations diverses...) nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie régionale
- Soutien au développement de relais de conseils et aux missions d'animation sur les territoires
- Soutien aux actions de communication et de formation

► Exemple en Région : innovation et entreprises en Bourgogne-Franche-Comté

Le plan d'actions Innovation-entreprises a pour objet de structurer et de décrire les actions à destination des entreprises, à engager ou à renforcer en faveur de l'innovation par la Région et ses opérateurs dans le cadre de sa politique économique. Il sera conduit en étroite collaboration avec les politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce plan d'actions a été élaboré en cohérence avec les 2 RIS 3 (Stratégies régionales d'innovation pour une spécialisation intelligente) des anciennes Régions Bourgogne et Franche-Comté et en concertation avec l'Agence économique régionale ainsi qu'avec l'État, Bpifrance, la Chambre régionale de commerce de l'industrie et les pôles de compétitivité. Le plan s'articule en trois parties :

12 fiches-actions organisées autour de 3 axes : sensibilisation, accompagnement, attractivité

- **Sensibilisation** : il s'agit de développer l'esprit d'innovation, diffuser la culture de l'innovation, donner envie et encourager les entreprises à oser innover en sensibilisant à la fois les entreprises mais aussi les acteurs de l'accompagnement.
- **Accompagnement** : il s'agit d'accompagner les entreprises à prendre des risques en améliorant les instruments d'ingénierie financière, en les aidant à adapter leurs ressources humaines aux démarches d'innovation et à intégrer des marchés porteurs de produits et de services favorables à la création d'emplois.
- **Attractivité** : il s'agit d'améliorer l'attractivité européenne et internationale de la région et de ses entreprises, de devenir une région de référence dans ses domaines d'excellence et développer des partenariats.

Gouvernance et suivi du plan avec la mise en place d'un comité thématique de l'innovation en charge d'appuyer les deux instances stratégique et opérationnelle du SRDEII, avec également une grille de suivi et d'évaluation du plan qui sera soumise à l'approbation du comité thématique de l'innovation.

Le fonds régional d'aide à l'innovation (FRI) :

Ce dispositif vient soutenir les projets d'innovation et de développement des entreprises et associations en situation financière saine, et permet de vérifier la faisabilité du projet et/ou de développer celui-ci. L'aide du FRI est accordée selon trois formes : subvention, prêt à taux zéro et avance récupérable. Ces aides se déclinent de la manière suivante selon les projets d'innovation :

- Projet en phase de faisabilité ou en phase amont du projet : financement jusqu'à 50% de l'assiette retenue des dépenses, sous forme de subvention plafonnée à 70 000 €
- Projet en phase de développement : financement selon le taux du régime RDI de l'assiette des dépenses retenues sous forme :
 - D'avance à taux nul, récupérable en cas de succès, ou sous forme de prêt à taux zéro pour l'innovation
 - De subvention, plafonnée à 70 000 € pour les projets individuels ou collaboratifs, et sans plafond pour les projets collaboratifs retenus au FUI, AAP, PIA, AMI RIS3, jeunes entreprises innovantes...

L'aide au financement de la phase de faisabilité de l'innovation ou à la faisabilité stratégique :

- Études préalables aux activités de recherche industrielle et/ou de développement expérimental
- Travaux de conception et définition de projet, planification, validation de la faisabilité technico-économique, veille, étude de positionnement stratégique, recrutement de cadres de R&D
- Étude de faisabilité stratégique et des conditions de la réussite du partenariat, recherche de partenaires, préparation des réponses aux appels à projets et des accords juridiques

L'aide au financement de la phase de développement de l'innovation :

- Conception et définition du projet, études de faisabilité technico-commerciale, mise au point par le personnel de R&D, prestations et conseils extérieurs, réalisation de prototypes, de maquettes, dépôt et extension de brevets, achat d'équipements et de connaissances, préparation du lancement industriel...
- Ce fonds est géré en partenariat entre la Région, BPI France et les autres collectivités adhérentes au FRI. Les résultats 2017 du FRI font état de 54 entreprises soutenues, pour un montant d'aide de la Région de près de trois millions d'euros.

L'aide aux pôles d'innovation :

Ce dispositif vise à aider les pôles d'innovation et à promouvoir l'innovation sous différentes formes, et est destiné aux pôles de compétitivité et clusters, ou autres structures dédiées à l'innovation. Il permet la mise en œuvre de programmes d'animation des structures d'innovation : prestations de communication, d'information, d'animation et de sensibilisation, de mise en réseau. Il vient en cofinancement avec au minimum 50 % de part privée.

DÉVELOPPEMENT DES TRANSITIONS ÉCONOMIQUES

► Synthèse

Cette thématique commune est liée à la thématique précédente relative à la politique d'innovation, mais centrée sur le cas bien précis des grandes transitions économiques. En effet, les transitions numérique et écologique, mais aussi le développement de nouveaux modèles économiques comme l'économie sociale et solidaire ou les start-up, constituent les grands enjeux des prochaines décennies. Elles sont donc pleinement intégrées à l'action économique des Régions.

Les Régions se sont emparées du sujet de la transition numérique en déclinant des dispositifs destinés à accompagner la numérisation des entreprises. Ces dispositifs prennent diverses formes : aides financières pour bénéficier de conseils d'experts, chèques numériques... Il peut s'agir de dispositifs spécifiques mais aussi d'aides intégrées à des outils d'aides aux entreprises plus globaux, ou liés à l'industrie du futur. Ainsi Pays de la Loire propose par exemple à ses entreprises le dispositif dédié Pays de la Loire Investissement Numérique (subvention pour l'acquisition de nouveaux outils numériques). Auvergne-Rhône-Alpes intègre la numérisation dans son dispositif plus global Ambition PME, comprenant un programme spécifique « Numérique PME », proposant lui-même plusieurs sous-programmes (simulation, e-commerce...). Le soutien régional au numérique passe aussi par des projets d'infrastructures, des projets structurants, le développement de la fibre sur le territoire, ou encore le développement des tiers-lieux.

La transition écologique est un autre sujet majeur : les Régions agissent en faveur de la transition écologique, énergétique, de l'économie circulaire, de l'éducation à l'environnement, de la protection de la biodiversité et de l'environnement... En termes d'action économique pure, les Régions accompagnent la transition écologique et énergétique des entreprises, notamment dans le cadre de l'industrie du futur, ou de l'agriculture biologique, en proposant par exemple aux agriculteurs des aides à la conversion.

L'action régionale en faveur des nouveaux modèles économiques intègre par ailleurs le développement des start-up, qui bénéficient de dispositifs ciblant les entreprises innovantes ou primo-innovantes, de dispositifs d'aides au conseil... Nouvelle-Aquitaine s'est dotée par exemple d'une feuille de route spécifique

aux start-up, et l'Occitanie dispose d'un parcours dédié aux start-up, le parcours Start'Oc (PROjet ou PROcess, visant respectivement à soutenir les créations de start-up en phase d'émergence en validant la faisabilité commerciale du projet, et à soutenir les start-up dans leur phase d'amorçage en les aidant à pénétrer leur marché et bâtir un modèle économique viable. L'Occitanie a notamment lancé les projets de création d'une Maison de l'Économie Nouvelle à Montpellier et de la Cité des Start-up à Toulouse, 28,6 millions d'euros étant alloués à ces deux sites, devant regrouper des espaces de conférences, d'événements, de travail, jouant le rôle d'incubateur, d'accélérateur. La Cité des Start-up devra à terme rassembler une centaine de start-up, symbole de l'importance du sujet de l'économie nouvelle pour les Régions.

L'Économie sociale et solidaire, enfin, est un autre enjeu de l'économie nouvelle : elle est pleinement intégrée à l'ensemble des schémas régionaux de développement économique, en tant qu'élément obligatoire. Chaque Région, dans ses modalités spécifiques, déploie ainsi des dispositifs de soutien à l'ESS : aide à la création, au développement, à la viabilité, dispositifs de soutien à la création ou à la reprise sous forme de SCOP ou SCIC... Si la plupart des Régions traitent le cas de l'ESS de façon spécifique, d'autres Régions la voient comme un sujet transversal, comme Auvergne-Rhône-Alpes, qui l'intègre dans sa politique globale de développement économique.

► Exemple en Région : les transitions numériques et écologiques en Nouvelle-Aquitaine

L'accompagnement à la numérisation des entreprises :

L'ADI NA accompagne les entreprises dans leur transformation numérique sur plusieurs étapes : la réflexion sur le projet, le pré-diagnostic sur les besoins, la mise en relation, l'accompagnement et le suivi dans la durée.

100 diagnostics financés par la Région Nouvelle-Aquitaine seront par ailleurs réalisés en 2018 afin de permettre à des entrepreneurs de positionner leur entreprise à l'ère du numérique, d'établir une feuille de route de déploiement de solutions numériques leur permettant d'être plus performantes.

Conformément au SRDEII, la Région Nouvelle-Aquitaine a par ailleurs développé avec des fonds régionaux et FEDER un dispositif d'aide directe aux entreprises, le « chèque transformation numérique », couvrant 50 % des dépenses en investissement numérique pour un plafond de 150 000 euros. Il doit permettre aux entreprises de tous secteurs d'entamer ou accélérer leurs actions de transformation numérique, et vise particulièrement les TPE, PME et PMI.

Innovation et prototypage :

La Région Nouvelle-Aquitaine agit également pour l'innovation numérique dans le cadre du prototypage.

L'appel à projets « Prototypes numériques » lancé en 2016, visant à soutenir le développement de produits numériques et pro-

totypes innovants, a suscité l'intérêt de 153 porteurs de projets. 34 entreprises ont été retenues, pour une enveloppe régionale de 1,6 millions d'euros.

Ouvert désormais en continu, l'aide « Prototypes numériques » permet aux entreprises d'expérimenter et démontrer avec des utilisateurs la pertinence des applications, technologies et usages numériques novateurs, avant leur phase de déploiement. Fin 2017, 4 entreprises de Haute-Vienne ont bénéficié de cette aide régionale pour un montant total de 165 000 €, 19 entreprises de Gironde pour un montant total de 967 854 €, 10 entreprises des Pyrénées-Atlantiques pour un montant total de 448 895 €, 2 entreprises de Charente pour un montant total de 115 000 €, 3 structures de Charente-Maritime pour un montant total de 175 000 €, soit 38 structures bénéficiaires et 1 871 749 € mobilisés.

La Région lance par ailleurs l'AMI « EventTech : événements culturels + innovation numérique + attractivité touristique », avec date limite de candidature fixée au 2 juillet 2018. Cet AMI vise à soutenir l'innovation numérique dans le champ de l'événementiel culturel afin de renforcer l'attractivité du territoire.

Le territoire et le numérique :

Après délibération commune aux trois ex-Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes en 2015, la nouvelle Région Nouvelle-Aquitaine s'est engagée à hauteur de 229 millions d'euros sur cinq ans (en complément de fonds privés, européens et de l'État) pour financer 1 200 000 prises de fibre optique à l'abonné (objectif de 2020).

La santé est également une priorité de l'aménagement numérique du territoire. Conformément aux conditions du SRDEII qui recommandait la rédaction de feuilles de route stratégiques, la Région a lancé la feuille de route Santé en mars 2017 pour 2018-2021. **Dans ce cadre sont lancés deux Appels à manifestation d'intérêt pour développer la e-santé :**

- « Territoires de santé du Futur » ayant pour but d'accompagner des projets innovants de lutte contre les déserts médicaux et de soutenir les pratiques numériques collaboratives territoriales
- « Développer la télémédecine » ayant pour but d'élargir l'usage de la télémédecine

Un autre volet incontournable de l'aménagement numérique du territoire est le développement des tiers-lieux : la Région a notamment mis en place l'AMI « Tiers-lieux 2017-2018 », ouvert du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} octobre 2018, pour aider à la création, au développement et à la promotion de l'offre locale de tiers-lieux.

L'objectif régional est d'accompagner la mise en place de 300 tiers-lieux d'ici 2020. En septembre 2017, 190 espaces avaient déjà été ouverts.

L'objectif étant de permettre à chaque néo-aquitain d'avoir un Tiers-Lieux à moins de 20 minutes de son domicile, le prochain AMI sera ciblé sur les zones non encore couvertes.

La formation aux métiers du numérique :

La Région a ouvert en septembre 2016 son École régionale du numérique, proposant 696 parcours de formation (design et web spécialisé, programmation, développeur et intégrateur, maintenance et assistance...) et quatre projets expérimentaux :

- Médiateur des usages numériques
- Oser le numérique
- La Fabrique du numérique
- Do it yourself, do it together

La sensibilisation en faveur du numérique et la mise en réseau :

Le SRDEII incitait à organiser des journées et événements d'échanges et de sensibilisation au numérique : en février 2018, l'ADI NA a organisé le 3^e forum régional de la transformation numérique. L'édition 2016 avait accueilli 340 participants, et l'édition 2017 plus de 700 participants. Depuis 2017, l'événement est rebaptisé « MaTransfoNum ».

Le « cercle de la transformation numérique » est une instance informelle de concertation animée par l'agence régionale qui réunit Région, Dirrecte, BPI, CCIR, clusters et experts de la thématique. Ce cercle se décline localement à Poitiers et Limoges

La Région peut s'appuyer sur l'ensemble de la filière numérique, active sur le territoire, pour sensibiliser le tissu économique. Digital Aquitaine, le SPN, Aliptic et Aquinetic sont les principales associations de professionnels du numérique. Elles sont soutenues par la Région.

Il existe également plusieurs réseaux de proximité, organisant des événements annuels, tels que Niort Numeric, réseau niortais des acteurs du numérique depuis 2013. L'édition 2018 de Niort Numeric, en mars, a pour thème l'intelligence artificielle. Mais on peut citer Inoo47 qui organise les Crack de Numérique, Digital Bay à La Rochelle ou Digital Pays Basque.

La Région respecte ainsi l'engagement du SRDEII qui incitait à sensibiliser les acteurs et à **s'appuyer sur une mise en réseau locale**, en mobilisant les clusters, clubs d'entreprises et réseaux existants dans le domaine du numérique.

Les transitions écologiques et énergétiques

Les objectifs fixés par la Région Nouvelle-Aquitaine sont
À horizon 2020, améliorer l'efficacité énergétique de 20 % dans les entreprises, en agissant principalement sur les procédés industriels
À horizon 2021, réduire de 30 % les gaz à effet de serre
À horizon 2021, réduire de 30 % la consommation énergétique
À horizon 2021, atteindre une part de la production d'énergies renouvelables de 32 %.

La mise en œuvre de la transition écologique et énergétique : les outils de la Région

Afin d'atteindre ses objectifs, **la Région s'est munie d'un nouvel outil en créant le Conseil permanent de la transition énergétique et du climat (COPTec)**, démarche lancée en mai 2016. Il s'agit d'une instance de débat et d'élaboration de solutions, rassemblant près de 400 organismes : entreprises, associations, organismes de recherche, collectivités infrarégionales et services de l'État. Un premier comité a été organisé le 5 décembre 2016, suivi d'un deuxième le 12 juin 2017 et d'un troisième le 4 décembre 2017.

Les membres du COPTec participent aux Ateliers des solutions, sous la forme de groupes de travail, de séminaires ou de forums sur diverses thématiques. Un premier atelier a été lancé le 29 mars 2017, « Les projets citoyens et participatifs pour les énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine », suivi d'un deuxième atelier le 11 octobre 2017, « Favoriser l'appropriation territoriale des projets d'énergie renouvelable en Nouvelle-Aquitaine », et enfin d'un troisième le 24 janvier 2018, « Produire, consommer et partager son électricité solaire ».

Depuis le lancement de deux appels à projets lancés en 2012 en ex-Aquitaine et en 2014 en ex-Poitou-Charentes, la Région et l'ADEME accompagnaient une dizaine de collectivités engagées dans une démarche de Territoire à énergie positive (TEPOS). Ces territoires visent à diminuer leurs consommations énergétiques et à les couvrir par la production d'énergies renouvelables locales. **En avril 2017, la Région a relancé ce dispositif avec un nouvel appel à projets pour accompagner treize nouveaux TEPOS** à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Après sélection des lauréats en novembre 2017, la phase opérationnelle a commencé en janvier 2018 et la Région accompagne désormais au total 24 TEPOS. Ainsi, sur une durée de 3 ans, les nouveaux territoires s'engagent auprès de la Région et de l'ADEME à atteindre des objectifs opérationnels : puissances d'énergies renouvelables installées, nombre de logements rénovés, nombre de kilowattheures économisés, réalisations d'infrastructures contribuant au scénario TEPOS... Chaque territoire dispose d'un programme de huit actions opérationnelles, dont trois actions « de massification », avec un objectif annuel pour chaque action. L'aide maximale par an est de 60 000 € par territoire (50 % ADEME/50 % Région).

La Région lance également le fonds Terra Énergie, complémentaire aux dispositifs déjà existants. Doté de 8,2 millions d'euros en fonds propres investis entre 2016 et 2020, Terra Énergie doit générer 150 millions d'euros d'investissement sur 4 ans dans des projets (prévision d'environ 15 projets, avec 100 000 € par projet) en faveur des énergies renouvelables. La Région sera actionnaire du fonds à hauteur de 49 % (4 millions d'euros) et mobilisera d'autres investisseurs privés comme la Caisse des dépôts et consignations, la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, le Crédit coopératif, le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne, EDF, Quandra, Sergies PCER ou encore la plateforme de financement participatif Wiseed. **La Région a créé l'agence régionale de**

biodiversité Nouvelle-aquitaine (ARB NA), opérationnelle au 1^{er} janvier 2018 à partir de la fusion de l'Observatoire de l'environnement Poitou-Charentes et de l'Agence régionale pour la biodiversité en Aquitaine. Elle a pour missions de mobiliser la connaissance de la biodiversité et des ressources naturelles de la Nouvelle-Aquitaine, de valoriser la connaissance et d'accompagner les porteurs de projets dans une dimension technique et pédagogique et d'animer un forum d'acteurs autour de la biodiversité de la Nouvelle-Aquitaine. Elle a vocation à associer un large panel d'acteurs : les collectivités, les associations de protection de la nature, les fédérations de chasse et de pêche, les filières agricoles, sylvicoles, pêche et cultures marines, les acteurs privés et de la recherche, l'État, la délégation régionale de l'Agence française de la biodiversité, les agences de l'eau.

Au regard des enjeux sociétaux associés à l'érosion de la biodiversité, la Région a mis en place un comité scientifique de la biodiversité : Ecobiose. Celui-ci est coordonné par Vincent Bretagnolle, directeur de recherches au CNRS et confié à des scientifiques reconnus. Cette initiative vise à évaluer les conséquences de l'érosion du vivant sur tous les domaines des activités humaines : santé, agriculture, industrie... Il vise à la production d'un ouvrage de scientifiques sur la situation et les enjeux de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine.

La Région soutien enfin le réseau Cirena, fédérant l'ensemble des acteurs de Nouvelle-Aquitaine qui développent, portent et accompagnent des projets citoyens d'énergies renouvelables, ainsi que le suivi et la capitalisation des données à l'échelle de Nouvelle-Aquitaine. Il met actuellement en relation une trentaine de porteurs de projets. La Région, aux côtés de l'ADEME, soutient le réseau CIRENA à hauteur de 45 000 € pour l'année 2017. Le réseau RECITA, et sa plateforme collaborative recita.org, cible lui l'économie circulaire.

Avec le COPTEC, les TEPOS, le fonds Terra Énergie, l'ARB NA et le soutien aux réseaux comme Cirena, la Région dispose aujourd'hui d'outils et d'un maillage territorial structuré pour atteindre ses objectifs environnementaux.

Une série d'appels à projets lancés par la Région pour la transition énergétique :

- « Photovoltaïque en autoconsommation » pour développer le photovoltaïque
- « Compétitivité énergétique », pour accompagner et soutenir les entreprises dans leurs démarches d'efficacité énergétique en agissant principalement sur les procédés industriels et leur compétitivité par les coûts évités
- « Bâtiments du futur », pour accompagner la rénovation énergétique
- « Projets participatifs et citoyens pour la transition énergétique », pour favoriser les projets participatifs et citoyens, ancrés dans une démarche territoriale et destinés à réduire les consommations d'énergies et développer les énergies renouvelables électriques et thermiques
- « Electricité renouvelable en autoconsommation raccordé au réseau », pour favoriser les projets de production d'électricité d'origine renouvelables connectés au réseau et basés essentiellement sur l'autoconsommation, la numérisation des flux

et le stockage d'énergie, destinée aux besoins électriques d'une activité ou d'un site sur une boucle électrique locale

- « Chaleur renouvelable 2018 » pour développer les énergies thermiques

Les aides régionales pour l'économie circulaire :

Ces aides se font en cohérence avec les ambitions et objectifs du Plan régional de prévention et gestion des déchets en cours d'élaboration :

- La subvention « Conseil à l'économie circulaire », afin de permettre aux entreprises de mobiliser des prestations externes pour être accompagnées sur la transition vers l'économie circulaire (réemploi, réparation, recyclage, écoconception...)
- La subvention « Création de nouvelles activités en économie circulaire », afin d'accompagner la création de nouvelles activités de collecte et de recyclage, par le biais de travaux d'étude et de conception, de R&D
- La subvention « Investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets »
- La subvention « Actions collectives dans l'économie circulaire », afin d'accompagner les opérations visant à l'émergence de filières, de partenariats inter-entreprises...
- L'appel à projets « Réduisons nos déchets à la source en Nouvelle-Aquitaine » pour les associations

La transition vers une activité économique plus respectueuse de l'environnement :

La Région a lancé aides et appels à projets pour encourager le passage vers une activité économique plus écologique, notamment pour l'agriculture :

- L'aide « Vers la certification environnementale des exploitations agricoles AREA » afin d'accompagner les agriculteurs vers la certification environnementale
- Dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles lancé par le Gouvernement (PCEA), la Région lance en 2017-2018 trois appels à projets pour adapter l'agriculture aux exigences environnementales : « Modernisation des élevages hors filière avicole », « Infrastructures agro-écologiques » et « Plan végétal environnement »
- Enfin, se tiendra en juin 2018 la 13^e édition du Forum de la Croissance verte

La sensibilisation à la préservation de l'environnement et à la biodiversité :

- La Région a lancé en 2017 l'opération « 0 pesticide » dispositif d'éducation à l'environnement à destination des collectivités et organismes compétents, afin qu'ils mettent en place des actions d'animation sur la biodiversité, la santé, les alternatives aux pesticides... (165 000 étaient prévus dans ce cadre par la Région en 2017)

- Dans le même but d'élimination des pesticides, la Région propose au bloc communal de signer une charte d'engagements réciproques
- La Région a également lancé en 2017 l'appel à projets « Éducation Nature Environnement pour un Développement Durable (ENEDS) 2017 » à destination d'associations ayant pour objet associatif l'éducation à l'environnement
- Par ailleurs, la Région a lancé en 2017 l'appel à projets « Trame verte et bleue et pollinisateurs en Nouvelle-Aquitaine », à destination des associations et collectivités (hors Métropole, agglomérations et syndicats mixtes des Parcs Naturels Régionaux), pour susciter des projets visant à préserver les continuités écologiques, enrayer le déclin des insectes pollinisateurs, favoriser la compréhension des enjeux de la trame et encourager la mobilisation citoyenne.

A noter enfin que la Nouvelle-Aquitaine s'est dotée de sa propre feuille de route « Région Start-up ».

► Exemple en Région : le soutien à l'économie sociale et solidaire en Bourgogne-Franche-Comté

La Région Bourgogne-Franche-Comté ambitionne dans son SRDEII d'apporter une réponse aux besoins sociétaux à travers le soutien aux emplois associatifs ainsi qu'aux besoins des entreprises en publics moins qualifiés. Cet objectif se manifeste par le **soutien régional aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), notamment les entreprises d'insertion (EI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)**. L'ESS fait donc partie des priorités régionales, grâce aux dispositifs suivants :

– **Actions d'accompagnement TPE ESS**, ayant pour objet de développer un réseau d'accompagnement humain et financier des porteurs de projet de création, de reprise et de développement d'entreprises et structures de l'ESS. Ces actions d'accompagnement doivent être menées à l'échelle régionale sans faire supporter le coût aux porteurs de projets.

– **Actions collectives TPE et ESS**, ayant pour objectif de promouvoir la création-reprise-transmission d'entreprises, l'artisanat, et l'ESS et renforcer le tissu des TPE, des entreprises artisanales et des entreprises de l'ESS. L'aide est une subvention plafonnée à 50 % de l'assiette éligible de l'assiette éligible lorsque le conseil régional n'est pas lui-même maître d'ouvrage

– **Dispositif tremplin SCOP / SCIC : soutien régional à la création ou à la reprise sous forme de SCOP / SCIC**, permettant de faciliter la création ou reprise d'entreprise sous forme de société coopérative et participative (SCOP) ou sous forme de SCOP d'amorçage. Ce dispositif a pour but de diversifier les activités des structures de l'ESS, de participer à l'optimisation des conditions de travail, maintenir ou créer de l'emploi et favoriser la création-reprise d'entreprise dans les territoires en difficulté.

Pour chaque salarié coopérateur, l'aide est égale à l'apport du coopérateur, avec un plancher de 1 000 € et un plafond de 3 000 € non renouvelable. L'aide est doublée, ainsi que le plafond, pour les personnes prioritaires (femmes, personnes âgées de plus de 50 ans, parents isolés, travailleurs handicapés, personnes résidant dans un quartier sensible ou en zone de revitalisation rurale, chômeurs de longue durée, personnes percevant le RSA).

– **Participation de la Région au capital des SCIC**, dispositif permettant à la Région de participer à la structuration du capital des SCIC sur le territoire. Les SCIC éligibles doivent avoir un objet commun correspondant aux priorités politiques de la Région, ou dont l'activité favorise la mise en œuvre de la compétence économique de la Région, en participant à la structuration d'un potentiel de développement économique à l'échelle de la Région, d'un écosystème économique ou d'une filière économique.

La participation de la Région est fixée à un maximum de 50 % (taux maximal cumulatif à toutes collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics territoriaux) dans la limite de 300 000 € et du budget alloué.

– **Soutien régional aux projets immobiliers et mobiliers des entreprises de l'ESS**, ayant pour objectif d'accompagner des projets d'investissement liés à l'outil de production des entreprises de l'ESS, et d'accompagner la construction, la rénovation, l'acquisition et l'extension de bâtiments (hors foncier) afin de préserver les capacités de financement de l'entreprise de l'entreprise pour son outil de production.

La Région intervient à 20 % maximum (40 % pour les projets relevant de l'économie circulaire dans le cadre d'un co-financement Région / ADEME) sur les projets d'investissement matériel / équipement de production (plafond de 200 000 €). Pour les projets d'investissement immobilier (construction, aménagement, rénovation), elle intervient entre 10 et 20 % selon la taille de l'entreprise (majoration de 10% sur les zones AFR). Le plafond est de 100 000 € (ou 200 000 € si audit énergétique validé par l'ADEME).

Les projets éligibles doivent atteindre un montant minimum de dépenses éligibles de 5 000€ TTC. Les projets relevant du champ de l'économie circulaire sont prioritaires.

Le budget 2018 prévoit **8,6 millions d'euros** pour le développement de l'ESS. En 2017, la Région a soutenu, par le biais de ses divers dispositifs, 41 entreprises d'insertion pour près de 2 millions d'euros (800 ETP aidés) et 21 entreprises de travail temporaire d'insertion pour plus de 250 000 € (700 ETP aidés). Toutes politiques confondues, la Région a accordé en 2017 171 millions d'euros à près de 800 associations et 2,2 millions d'euros à 24 coopératives, soit 13 % du budget régional en tout.

Générateur Bourgogne-Franche-Comté : de l'ingénierie pour accompagner les territoires au montage de projets ; budget mobilisé : 280 000 € sur 13 territoires.

Investissements ESS : 19 structures agréées ESUS (Entreprises

Solitaires d'Utilité Sociale) en ont bénéficié en 2017, pour un total de 384 423 € (acquisition de matériels, de véhicules, développement de l'activité économique).

6 participations de la Région à la création de SCOP-SCIC, pour un total de 160 000 €, ce qui a permis de compléter les apports et le projet de 35 salariés-coopérateurs.

► **Exemple en Région : le plan climat Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Le Président de la Région a décidé de faire de Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur une Région exemplaire en matière d'environnement et d'agir pour relever les défis des transitions énergétique et écologique, en adoptant en 2017 "une COP d'avance: le plan climat de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur". Au travers des transports, de l'économie, de la formation, de la gestion des déchets ou encore l'énergie, la Région se dote, grâce au plan climat, de la capacité d'agir et d'impulser un nouveau modèle qui permettra de saisir les opportunités en terme d'innovation et de création d'emplois. Cependant ce nouveau modèle ne pourra se réaliser sans la montée en gamme de nombreuses filières économiques.

Le plan climat régional se décline en 5 axes, développés en 100 actions. Pour ces 100 actions, le budget régional programmé en 2018 représentera 20 % des engagements budgétaires qui seront portés à 30 % (à budget total constant) d'ici à la fin du mandat.

Les cinq axes du plan climat sont les suivants :

1. Une région neutre en carbone
2. L'éco mobilité
3. Un moteur de croissance
4. Un patrimoine naturel préservé
5. Bien vivre en Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

Si chacun d'entre eux est sous-tendu par des problématiques de développement économique, l'axe 3 demeure le plus illustrant en la matière.

Focus - Axe 3 : Un moteur de croissance

De nombreuses filières économiques tirent leurs bénéfices du patrimoine naturel : agriculture, forêt, eau, matériaux, pêche, aquaculture, sports et loisirs de pleine nature, tourisme ou de sa préservation (génie écologique). En Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, 120 000 emplois sont directement liés à la mer (étude INSEE 2017) et 135 ports de plaisance représentent plus de 60 000 postes à flot et accueillent plus de 40 % de la flotte mondiale de yachts. 5 000 emplois directs estimés sont liés à la filière eau. L'emploi agricole représente en 2013, 41 360 actifs permanents (dont 9 000 salariés permanents) et plus de 20 000 exploitations agricoles sont en activité (en 2013).

Selon l'OCDE, une panoplie de mesures bien calibrées en fa-

veur de la transition énergétique devrait permettre au PIB de progresser de 2,8 % à 5 % d'ici à 2050. De nombreuses entreprises souhaitent aujourd'hui agir pour relever les défis de l'actuel changement de paradigme car les transitions énergétique et écologique conduisent à travailler de façon plus efficiente. Réussir la transition nécessite de s'appuyer sur l'innovation, de déployer fortement la formation. La Région accompagnera l'adaptation des entreprises, particulièrement dans les filières de l'écotourisme, de l'agriculture et de la forêt.

Exemples d'actions :

– Action 37, « Consacrer, a minima, 30 % des financements du secteur « économie » y compris le FIER (Fonds d'intervention pour les entreprises de la Région), à des objectifs environnementaux, de réduction de la consommation d'énergie et de développement et d'accélération des énergies renouvelables, de protection de la biodiversité et de la qualité de l'air ;

– Action 40, « Développer et valoriser l'ensemble des formations des métiers de la mer » : s'agissant de la traduction des orientations stratégiques et des ambitions de l'exécutif régional au sein de la formation, il est possible de citer le suivi et l'accompagnement du campus des métiers et des qualifications de la mer, quant à l'accompagnement OIR, la participation aux travaux de la « task force industrielle » montée au sein de l'OIR Économie de la Mer avec des enjeux emploi/formation ;

– Action 43, « Soutenir, via nos outils de financement, des start-up incitant les changements de comportement » : en couplant l'action 43 avec celle n°46 « Proposer un challenge régional « la Région Sud, une Cop d'avance » », le lancement du challenge est travaillé, par nos équipes, pour un lancement pour cette fin d'année 2018;

– Action 49, "Mettre en œuvre, dans le cadre du Plan de croissance du tourisme, un appel à projets "Vers des destinations touristiques exemplaires" par un futur financement dédié (Programme SMART Destinations)

POLITIQUE D'ATTRACTIVITÉ

► **Synthèse**

Les Régions organisent la politique d'attractivité de leur territoire : chacune cherche en effet à imprimer son identité à l'international, afin de mieux faire connaître ses produits, ses entreprises, ses spécificités, afin également d'attirer les investisseurs, et de développer le tourisme.

Cette politique passe par plusieurs canaux : organisation d'événements sectoriels à portée internationale ou nationale (événements à caractère économique ou à caractère culturel), promotion économique des entreprises régionales à l'étranger, détection de projets d'investissements, organisation d'un accueil optimal pour l'implantation d'entreprises étrangères... Les agences régionales jouent un rôle primordial sur ces derniers points. La plupart des Régions ont

également lancé une politique de marque afin de mieux mettre leurs produits en valeur. Certaines ont aussi recours à des réseaux d'ambassadeurs économiques régionaux. En Corse, par exemple, l'objectif est posé en 2018 de valider le modèle d'un tel réseau autour des villes de Paris et Marseille en désignant les cent premiers « ambassadeurs économiques », et de débiter les désignations internationales en 2019.

Un autre élément important des politiques régionales d'attractivité est les grands travaux structurants : améliorer les infrastructures afin de valoriser le potentiel territorial (infrastructures navales, portuaires, routières, numériques, logistiques, touristiques...).

► **Exemple en Région : la stratégie de promotion de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur**

La Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur a adopté en 2017 son cadre stratégique régional de marketing territorial, d'attractivité et de promotion économique et touristique au niveau national et international. Il prévoit de mettre en place une gouvernance régionale, pilotée par la Région, notamment par le biais d'une Conférence régionale des acteurs du marketing territorial et de la promotion économique et touristique du territoire. La stratégie régionale prévoit également la création d'un réseau régional d'ambassadeurs de la région, destiné à impliquer les chefs d'entreprises ainsi que les grands acteurs régionaux dans la démarche de promotion du territoire.

Le marketing territorial passe en particulier par la création d'un trio de marques régionales autour de la Provence, des Alpes et de la Côte d'Azur, aujourd'hui effective :

- « Côte d'Azur France », lancée dès 2016
- « Provence Enjoy the Unexpected », lancée en 2017
- « Alpes », lancée en 2018

Ces marques doivent permettre de faire de ces trois territoires des destinations phares et reconnues, en mettant en lumière leurs atouts.

Attirer les investisseurs étrangers

La Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose en particulier de plusieurs dispositifs pour attirer les investisseurs étrangers : – L'ARII pilote la **Task Force Attractivité**, point d'entrée des projets d'investissement étrangers en Région pour être guidé dans toutes les étapes : comprendre le contexte économique, rechercher un site d'installation, obtenir des financements (publics et privés), identifier des partenaires, lancer et développer l'activité, RH...

– L'ARII a créé un bureau commun d'accueil des entreprises exogènes dédié à l'ITER et aux énergies renouvelables : le **WOIC** ; ses actions consistent à mettre en place des actions de marketing et communication, promouvoir l'écosystème régional et faire de la détection et de l'accompagnement d'entreprises exogènes du domaine concerné

– Le **programme Attract Talent**, initié dans le cadre de la French Tech Aix-Marseille, et labellisé par le Ministère de l'Écono-

mie et le Cluster SCS, vise à renforcer la notoriété internationale de Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur. Piloté par l'ARII, il cible et accueille les Talents (entrepreneurs, investisseurs, artistes, haut potentiel...) en capacité d'investir ou manager des projets sur le territoire.

L'attractivité, les OIR et le renforcement des infrastructures

Les Opérations d'Intérêt Régional (OIR), lancées fin 2016, ont pour objectif de créer les conditions favorables au développement des entreprises régionales et de l'attractivité des territoires par une politique de grands projets de développement économique qui concentrent les investissements publics et privés. Les OIR sont ainsi un outil unique en France grâce auquel la Région accompagne sur le territoire l'émergence de projets structurants, complexes (publics privés, privés, publics...) et innovants adossés à nos filières stratégiques telles qu'identifiées dans notre SRDEII. Elles assurent par ailleurs un maillage des acteurs économiques régionaux autour des filières stratégiques et une association étroite des territoires.

Le 3 mars 2018, le comité général des OIR a pris la décision de passer de 12 à 8 OIR afin de concentrer davantage les lignes de force autour des filières stratégiques. Ces 8 OIR sont :

Industrie du futur : développer par l'interfilière les modèles industriels de demain	Thérapies innovantes : faire de Provence Alpes Côte d'Azur l'un des leaders mondiaux des thérapies de demain
Énergies de demain : développer l'économie verte au service de la transition écologique	Économie de la Mer : structurer la filière navale et maritime pour conquérir de nouveaux marchés
Smart Tech : construire les services et solutions d'intégration des Smart cities – conforter l'excellence technologique, intégrer les technologies clés : optique, numérique et IOT, IA	Tourisme et industries créatives : maximiser les potentiels économiques au croisement de la culture du tourisme et du numérique
Naturalité : positionner la Région Sud comme leader en matière de naturalité et d'alimentation et d'alimentation de qualité	Silver économie : créer des solutions pour le maintien en bonne santé et à domicile de la population senior

Les résultats attendus de cette politique sont, d'ici 2021 :

- **La réalisation d'un milliard d'euros d'investissements publics et privés dans l'économie régionale**
- **L'attraction, l'ancrage de 500 nouvelles entreprises sur le territoire régional**
- **La création de 50 000 emplois sur des filières clés et thématiques d'excellence de la Région.**

Ce dispositif innovant est déjà bien ancré sur le territoire, avec des projets concrets. L'animation de la politique OIR est réalisée avec une gouvernance mixant les acteurs publics et privés du territoire, avec une participation notable des entreprises : le comité de pilotage de chaque OIR est coprésidé par un élu Région et un chef d'entreprise emblématique de la thématique. Une centaine de structures du développement économique sont directement associées ainsi qu'une cinquantaine d'entreprises, avec une implication de plus en plus forte des pôles de compétitivité. Chaque OIR dispose d'une feuille de route et d'un plan d'actions qui décline des leviers : attractivité, international, emploi-formation, accompagnement d'entreprises... Les comités de pilotage font des points d'étape de la feuille de route, labellent des projets structurants pour l'OIR, travaillent sur le plan d'actions. Près de 30 comités de pilotage se sont tenus en 2017, ainsi qu'une centaine de réunions techniques préparatoires.

Les projets structurants peuvent bénéficier d'une accélération sur 3 à 6 mois financée par la Région :

– À ce stade, les OIR, ce sont 257 projets jugés stratégiques, et plus de 50 projets accélérés depuis la création de la politique. Les deux premiers comités des financeurs ont permis de présenter des projets pour des montants globaux respectifs de 160 M€ et 178 M€

– Le ratio de financement privé en soutien aux projets est passé de 39 % au premier comité de pilotage à 74 % pour le second.

Parmi les projets structurants, la Région a, à titre d'exemple, soutenu les projets suivants :

– La société **L'Occitane Innovation Lab** porte un programme ambitieux d'accélération de start-up, de dimension internationale, qui se décompose en 3 principaux volets : La création d'un incubateur, hébergé dans un bâtiment commun avec la Cité de l'Innovation et du Savoir d'Aix Marseille Université, favorisant l'accueil et l'accélération d'un petit nombre de start-ups à fort potentiel sur une période de 23 mois (5-6 start-up par an), spécialisée non seulement dans la cosmétique, mais également le retail et le numérique. L'investissement en capital risque dans des start-up créées ex-nihilo et la participation à un fonds d'investissement spécialisé dans la maturation de technologies innovantes, qui devra notamment réaliser un screening mondial de technologies/brevets d'intérêt dans le domaine du cosmétique, pouvant faire l'objet d'une spin-off venant s'installer dans l'incubateur, La création d'un prix annuel L'Occitane Innovation Award aux retombées médiatiques internationales.

– **Le projet Delvalle 2** porté notamment par la Métropole Nice Côte d'Azur et la Ville de Nice : Ce projet évalué à 10,2 M€ vise à créer un bâtiment totem pour la future « Cité Européenne de la Santé », extension du 27Delvalle, qui sera dédié au développement de la filière économique e santé/silver économie. Il comprend : 75 logements qui s'adressent aux internes en médecine et à un « faculty club » (chercheurs et start-upers) Une composante tertiaire de 3 000 m² (pépinière, hôtel d'entreprises, coworking,

showroom CEA Tech et showroom UCA JEDI/ IDEX, bureaux acteurs de la chaîne de l'innovation, espaces communs...).

La Région a permis l'accélération par le plateau ARIL pour consolider la définition d'un modèle économique, la structuration juridique et financière et la construction d'un business plan.

SOUTIEN À L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

► Synthèse

Le soutien à l'export, et plus largement à l'internationalisation des entreprises, est une autre thématique commune à l'ensemble des Régions. Ce soutien peut prendre différentes formes : par exemple des aides financières permettant de financer des VIE, des cadres export, des formations spécifiques, des campagnes de communication à l'étranger.

Les Régions sont parties prenantes d'une réforme importante en cours de déploiement sur le dispositif export, permettant de rationaliser et d'optimiser les acteurs de l'internationalisation des entreprises (Business France, CCI, Bpifrance, etc...). Elles mettent en place notamment un parcours ou un guichet unique pour les entreprises.

Le but des Régions (et de cette réforme) est d'accroître le nombre d'entreprises exportatrices et de pérenniser leurs démarches export, en les aidant à cibler les bons marchés, en utilisant les bons outils et la bonne communication. Pour cela, les Régions proposent généralement des parcours dédiés à l'export, accompagnant les entreprises sur plusieurs phases : sensibilisation, mobilisation des aides disponibles, définition de marchés et plans d'actions, réalisation de premières missions à l'international. L'accompagnement sur les salons pour donner de la visibilité aux entreprises et les aider à trouver de nouveaux marchés prend donc toute sa place dans le soutien régional. Parmi les Régions pilotes, Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, La Normandie, les Hauts-de-France.

Les aides régionales distinguent les entreprises primo-exportatrices des entreprises ayant l'habitude d'exporter et s'adaptent ainsi aux bénéficiaires. Ainsi, l'Occitanie propose trois différents dispositifs : le Pass Export, le Contrat Export et le Contrat Grand Export. Elle organise également les Trophées de l'Export Occitanie/Pyrénées Méditerranée, manifestation ayant pour objectif de valoriser trois entreprises dynamiques à l'exportation. La Région souhaite de même lancer un appel à projets « Export – démarches collectives internationales ». Ces exemples sur l'Occitanie montrent la largeur du champ d'action des Régions en matière d'internationalisation des entreprises.

Pour mener à bien cette politique, les Régions ont recours à différents outils et moyens, et dans le cadre de cette réforme, coordonne l'action des acteurs (Business pour sa compétence marché, export, outil CRM ; CCI pour l'accompagnement terrain et Bpifrance pour les outils financiers). La Réunion a par exemple choisi de regrouper ses partenaires export au sein de la Maison de l'Export, inaugurée en décembre 2016, guichet unique dédié à l'accueil et

accompagnement des entreprises à l'export. Elle regroupe les consulaires (service export de la CCI), Business France, le service des Douanes, le Club Export.

► Exemple en Région : l'export en Occitanie

La Région Occitanie fédère au travers du Comité Stratégique Export Occitanie installé en novembre 2016, tous les acteurs de l'export en région (l'État, Bpifrance, Business France, Pôles et clusters, réseaux consulaires, les deux métropoles, les trois syndicats patronaux, CCEF, l'agence AD'Occ...). Il s'agit notamment de bâtir un plan d'actions annuel sur les salons et conventions d'affaires incontournables, organiser l'offre régionale par grandes filières et harmoniser les dispositifs avec les autres financeurs de l'export.

Les dispositifs d'aide à l'export portés par la Région sont les suivants :

– **Le Pass Export Occitanie** : adopté en mars 2017, il mobilise 2 millions d'euros en autorisations de paiement (AP) et 1,6 million en crédits de paiement en 2018. Il s'adresse aux PME souhaitant initier une première démarche à l'international ou l'approche d'un nouveau marché ; diagnostic export, définition d'un plan d'actions international, réalisation de premières missions et/ou participations à des salons internationaux. Il permet également de faire appel à un VIE pour la prospection d'un nouveau marché, et de structurer le service export de l'entreprise. Les entreprises doivent relever des filières structurées, émergentes ou territoriales.

Le soutien de la Région, sous forme de subvention, peut atteindre 50% des dépenses pour des programmes compris entre 10 000 et 40 000 € HT. Elle est plafonnée à 20 000 € sur un projet de 2 ans maximum.

– **Le contrat Export Occitanie** : adopté en mars 2017, il mobilise 6 millions d'euros en autorisations de paiement et 4,9 millions en crédits de paiement en 2018. Il s'adresse aux PME souhaitant initier une démarche à l'international ou l'approche d'un nouveau marché ; diagnostic export, définition d'un plan d'actions international, réalisation de premières missions et / ou participations à des salons internationaux, VIE. Les entreprises doivent relever des filières structurées, émergentes ou territoriales.

Le soutien de la Région, sous forme de subvention, peut atteindre 50 % des dépenses pour des programmes d'un montant minimum de 40 000 € HT sur 2 ans maximum. Pour les dépenses liées à la création de fonctions nouvelles export, cadres en CDI, le plafond annuel est de 80 000 € par salarié. Pour les autres dépenses, le plafond est fixé à 100 000 € sur deux ans au maximum.

– **Le Contrat Grand Export Occitanie** : ce dispositif accompagne les entreprises à fort potentiel de croissance sur les 7 principales puissances économiques mondiales (hors Europe) afin de les aider à concrétiser une implantation commerciale à l'étranger.

Par ailleurs, la Région souhaite lancer **un appel à projets « Export – démarches collectives internationales »** afin de mettre en œuvre un programme de démarches collectives inter-

nationales pour le 2^e semestre 2018 voire début 2019. Il s'agit de démarches de :

- Détection, sensibilisation, préparation et accompagnement des entreprises peu ou pas exportatrices, à l'approche des marchés internationaux
- Prospection : organisation de missions commerciales à l'étranger, de rencontres d'acheteurs internationaux et participation à des conventions d'affaires internationales
- Promotion : participation à des manifestations internationales professionnelles en France ou à l'étranger

L'objectif est donc de développer la culture internationale dans les entreprises, de favoriser les premiers pas à l'international et le développement du chiffre d'affaires à l'exportation, de renforcer la connaissance et structurer la présence des entreprises sur les marchés étrangers. Les actions doivent relever des filières structurées, émergentes ou territoriales. L'intensité de l'aide publique ne peut excéder 50 % de l'assiette éligible.

L'action est animée par les consulaires, pôles de compétitivité, clusters, ou fédérations ; les entreprises pourront être financées dans le cadre des dispositifs Pass Export Occitanie et Contrat Export Occitanie.

Enfin, la Région organise en 2018 la 2^e édition des « Trophées de l'export Occitanie/Pyrénées Méditerranée », manifestation ayant pour objectif de valoriser trois entreprises dynamiques à l'exportation (PME industrielles ou artisanales) en leur remettant un trophée ainsi qu'une récompense de 10 000 € leur permettant de financer un nouveau développement export (étude de marché, mission de prospection). Sont à distinguer le trophée de l'export « PME primo-exportateur », le trophée de l'export « TPE artisanale » et le trophée de l'export Volontaires internationaux en entreprise (VIE).

► Exemple en Région : l'aide au développement international de la Collectivité territoriale de Martinique

Le dispositif d'aide au développement international de la Collectivité territoriale de Martinique vise à :

- Amorcer les premières démarches à l'export
- Accompagner les entreprises martiniquaises peu ou pas exportatrices sur de nouveaux marchés étrangers (connaissance et pénétration de marchés extérieurs)
- Améliorer le positionnement des produits martiniquais à l'export
- Adapter les produits martiniquais à la demande internationale
- Développer « l'esprit export »
- Favoriser la création de service export au sein des entreprises martiniquaises
- Soutenir la compétitivité des entreprises
- Créer une synergie entre les acteurs d'une filière pour mener à bien des projets coopératifs afin de pérenniser les entreprises et créer des emplois
- Encourager la mutualisation de compétences et de moyens

dans le cadre de projets conjoints entre PME/PMI pour faire face aux mutations technologiques

Le dispositif se décompose en 3 volets, évolutifs dans la démarche de développement à l'international :

Volet 1 : Assistance Export Partagée – Entreprise Primo Exportatrice

Il permet à l'entreprise de bénéficier d'une aide financière pour ses démarches à l'export découlant des recommandations d'un cabinet de conseil, correspondant aux dépenses suivantes :

- Études de marché, d'opportunités, diagnostics export
- Réalisation d'un plan stratégique export
- Conseil juridique international
- Mise aux normes étrangères, l'acquisition ou le dépôt de brevets (en Europe ou à l'international), licences, marques ou modèles
- Frais de recherche de prospects dans le pays en question
- Élaboration de documents commerciaux dans la langue du pays
- Mise en place d'un site Internet dans la langue du pays
- Participation à des manifestations professionnelles (foires, salons...) dans le pays cible
- Frais de fonctionnement dans la limite de 10 % des dépenses totales, plafonnés à 3 000 €, sur 2 ans
- Frais de communication (magazines spécialisés...)

La Région intervient à 40 % des dépenses éligibles, avec 10 points de pondération dans le cadre de la mise en place d'une démarche « Export » de la CCIM. Limite de 30 000 € par entreprise, 50 000 € par groupement de 2 à 3 entreprises, 100 000 € par groupement de 4 entreprises ou plus.

Volet 2 : cadre export

Cette mesure s'inscrit dans le prolongement du dispositif « Assistance export partagée » et vise le financement d'un cadre export (BAC + 3 minimum ou équivalent en adéquation avec le projet) chargé de poursuivre la prospection de nouveaux marchés sur un an (CDD minimum d'un an ou CDI cumulable avec le VIE de la CCI).

La Région intervient à hauteur de 50 % de la rémunération du cadre export pendant 2 ans maximum, dans la limite de 33 500 €.

Volet 3 : aide territoriale pour le développement international des entreprises

Cette aide vise à permettre aux entreprises martiniquaises d'accroître leur chiffre d'affaires à l'export. Il s'agit de financer des actions individuelles ou collectives s'inscrivant dans le cadre de missions de prospection commerciales (foires, salons, etc.), la création de groupement à l'international, la réalisation d'actions de promotion collective ou de formations spécifiques à l'international.

Pour les initiatives individuelles d'un montant de 3 000 € HT, la Région intervient à hauteur de 50 % du budget HT des dépenses retenues, dans la limite de 9 000 € par action, s'inscrivant dans le cadre d'un projet annuel.

Pour les actions collectives, l'intervention est de :

60 000 € par action, dans le cas d'un groupement d'entreprises ou d'une action collective, sur la base d'une action par structure et par an

10 % des frais de préparation de l'opération par le maître d'ouvrage dans la limite de 3 000 €

50 % des frais relatifs à la constitution d'un groupement à l'international et à son fonctionnement. Les frais sont retenus sur une période de 2 ans et la subvention est plafonnée à 100 000 €

Enfin, la CCIM, agence régionale de développement économique, assure le guichet unique de l'export de la Martinique.

► Exemple en Région : la refonte de l'export public en Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'accord du 5 septembre 2017 entre Régions de France et le Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères confirme le rôle de chef de file des Régions dans l'appui à l'internationalisation des entreprises. Les annonces du Premier ministre, du 23 février 2018, visant à améliorer la performance de l'économie française à l'international, désignent Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur comme Région pilote de la refonte du dispositif export public, aux côtés des Régions Normandie et Hauts de France.

Les objectifs et les ambitions de la Région sont d'augmenter le nombre des exportateurs et leurs flux à l'export, de transformer le modèle d'accompagnement des PME à l'export et au développement international, pour le rendre plus lisible et plus efficace, en associant les acteurs privés, sur des prestations complémentaires à l'offre publique et renforcer le partenariat avec l'État.

Depuis l'adoption du SRDEII, la Région a accompagné plus de 200 entreprises régionales soit en favorisant leur présence sur des salons internationaux, soit en conduisant des missions économiques à l'étranger vers des destinations stratégiques :

- Convention Internationale BIO 2016 à San Francisco du 6 au 9 Juin 2016 sur les BIO Tech
- Mission en Chine en Octobre 2016
- Salon aéronautique du Bourget du 19 au 25 juin 2017 à Paris
- Salon VIVATEC en 2017 et en 2018 à Paris
- Salon Innovative City à Nice les 5 et 6 juillet 2017 autour des Smart technologies et de la Smart région
- Salon EUW European Utility Week à Amsterdam, du 3 au 5 octobre 2017
- Mission économique Business avec un BootCamp à San Francisco en décembre 2017
- Mission du Président Muselier à Las Vegas et sur le salon CES du 8 au 12 janvier 2018
- Mission économique à Hong Kong en avril 2018

Surtout, le nouveau dispositif régional de l'export repose sur trois briques :

- une « Team Sud Export »
- Structurée autour d'un Comité pilotage stratégique, co-pré-

sidé par l'État et la Région (une réunion par an), associant les six partenaires publics accompagnant les entreprises à l'export (Région, État, CCIR, Business France, BPI et CCEF), conseillé par un Collège stratégique de 15 Chefs d'Entreprises Export, et d'un Comité régional, constitué de partenaires délivrant des prestations complémentaires aux prestations « publiques » (une réunion par trimestre) constituée à partir de la cartographie réalisée par Business France et CCI International.

– une plateforme numérique

Plateforme permettant un accès facilité à l'offre de services, dont la livraison par Business France est prévue au dernier trimestre 2018. Elle constitue un point d'accès privilégié des entreprises à de l'information générale, aux référents de la Team Sud Export et aux prestataires / fournisseurs de services. Cette plateforme constituera le volet « internationalisation » du portail d'information et de services aux entreprises mis en place par la Région.

Au-delà des services qui seront proposés (informations sectorielles, autodiagnostic, agenda régional à l'international...), cette plateforme facilitera les échanges d'information entre les partenaires publics de la Team Sud Export, le reporting et l'évaluation des actions proposées aux entreprises, avec ou sans financement régional.

– la Région propose également un parcours « Sud Export ». Ce parcours régional de l'export est la vraie spécificité de la région.

L'objectif de ce parcours est de prospecter 5 000 entreprises et de conduire un coaching individuel pour 500 d'entre elles chaque année, avec un référent dédié. Le parcours régional de l'export offre aux entreprises, portant un projet volontariste de développement international, la possibilité de bénéficier d'un accompagnement structuré, avec ou sans financement régional, sur la durée (24 mois maximum), s'appuyant sur un coaching de proximité assuré par l'un des 18 référents actuellement mobilisables par la CCIR et Business France au sein de la Team.

Ce parcours est structuré sur la durée comme un véritable accélérateur qui permettra à une centaine d'entreprises par an d'être accompagnées « sur mesure ».

Quatre types de parcours de base seront proposés aux entreprises. Élaborés en fonction du niveau de maturité export des entreprises bénéficiaires, de leur profil et de leur projet, ces parcours, qui intègrent différentes prestations sur mesure, seront matérialisés par un « Contrat Export »

En 2018, le montant total des moyens régionaux alloués au développement international des entreprises régionales est évalué actuellement à 3,42 M€ (parcours export, structuration RH et renforcement des compétences, IE, dispositifs ARII, salons, mission et actions de clubs export). La subvention allouée spécifiquement au lancement du parcours (224 000 €), permettra, sur la base d'une subvention moyenne allouée par entreprise de 15 000 € d'accompagner un premier groupe de 16 entreprises régionales, sur une période allant de 18 à 24 mois.

Par ailleurs, l'agence régionale, l'ARII, est également opérateur pour la Région en matière d'internationalisation :

– un partenariat avec French Tech Hub (USA), afin d'assister les PME pour leur implantation sur le marché américain ; sept sociétés par an bénéficient du programme d'accélération « Us Market Entry ».

– un partenariat renforcé avec San Diego qui s'est traduit par la signature d'un accord de partenariat économique en février 2017, destiné à booster les échanges économiques entre la Californie et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Un exemple de cette bonne coopération économique : la présence d'une délégation régionale en juillet 2017 à l'évènement mondial des biotechnologies, BIO International Convention.

– le réseau Entreprise European Network (EEN) – France Méditerranée : réseau international d'accompagnement des entreprises qui assure une mission d'information et de conseil en s'appuyant sur des organismes de proximité locale. EEN-France Méditerranée est la déclinaison régionale d'EEN pour les Régions Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et a Corse. Sa coordination est assurée par l'ARII.

– l'Accélérateur MED4SCALE-UP : cet accélérateur, co-financé par le programme européen COSME et la Région, est dédié à l'accompagnement de la croissance à l'international des entreprises innovantes à potentiel, de 8 ans maximum. Le parcours individuel, d'une durée de 12 mois, propose un mentorat ciblé, un diagnostic 360° et une mission d'expertise opérationnelle. Trois ateliers (développement international, croissance externe en France et à l'international, Évolution vers de nouvelles technologies managériales) et une masterclass leur sont proposés.

AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES ET ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

► Synthèse

Chaque Région souhaite mettre en place un aménagement équilibré des territoires, afin que le développement économique ne soit pas concentré sur les métropoles et les grandes agglomérations. Elles développent ainsi les infrastructures sur l'ensemble du territoire régional, déploient le numérique, une offre de tiers-lieux afin de structurer un maillage territorial de développement économique local...

L'économie de proximité bénéficie d'aides régionales, notamment dans le cadre des conventionnements passés par la Région avec les territoires, mais également en dehors : les aides à la création-reprises dispensées par les Régions sont mobilisables par les TPE, l'artisanat, les petits commerces, et permettent d'assurer le renouvellement du tissu économique local. Les Régions dispensent également des aides à l'investissement pour les TPE, l'artisa-

nat et les petits commerces, ou encore des aides à la reconversion/requalification de friches.

► **Exemple en Région : l'économie de proximité en Occitanie**

La Région Occitanie a adopté en 2017 de nouvelles modalités d'intervention en faveur de l'économie de proximité, pleinement déployées en 2018, et s'accompagnant de dispositifs venant compléter ceux déjà adoptés. Elles s'inscrivent dans un objectif d'amplification, de simplification, d'efficacité et de proximité de l'action régionale. La Région soutient notamment le commerce de proximité, encourage la création ou le développement d'activités de commerce ou artisanat de proximité qui répondent à des besoins de première nécessité de la population locale. L'économie de proximité bénéficie de 36 985 000 € en AE et AP (dont 18 185 000 € de fonctionnement et 16 000 000 € d'investissement) et 28 760 000 € de crédits de paiements en 2018 (dont 14 035 000 € en fonctionnement et 11 975 000 € en investissement).

La Région déploie grâce à ce budget plusieurs fonds spécifiques pour soutenir l'économie de proximité :

- **Le Pass Commerce de Proximité**, bénéficiant de 1,2 millions d'euros en AP et 1 million d'euros en crédits de paiements. Il soutient les projets visant le maintien, la création ou le développement d'activités de commerce ou artisanat de proximité. Le taux d'intervention diffère en fonction que le portage soit public (EPCI, commune de moins de 3 000 habitants) ou privé :
 - Porteur public : le dispositif prend la forme d'une subvention, avec un taux maximum d'intervention de 30 % des dépenses éligibles et un plafond de 80 000 €. Le montant des investissements éligibles doit être supérieur à 25 000 € HT pour bénéficier de l'aide.
 - Porteur privé : le dispositif prend la forme d'une subvention, avec, pour les dépenses d'investissement matériel, un taux d'intervention de 50 % des dépenses éligibles, un montant d'aide plafonné à 20 000 € et un montant d'investissement éligible supérieur à 10 000 € HT.
- **Un Fonds d'ingénierie financière pour les TPE-Artisanat** mobilisant 2,9 millions d'euros en AP et 1,7 million d'euro en crédits de paiement.

L'action en faveur des tiers lieux, des pépinières d'entreprises, l'appui aux circuits courts (120 000 € en AE et AP, 60 000 € en crédits de paiement), de l'économie sociale et solidaire, participent également à renforcer l'économie de proximité, ainsi que les Contrats Croissance TPE-PME et Contrats Transmission Entreprise.

Par ailleurs, 1,2 millions d'euros en AP et 650 000 € en crédits de paiement sont mobilisés pour le soutien régional au renouvellement urbain, dans le cadre de la politique urbaine et politique de

la ville, en 2018. Le plan THD mobilise lui 20 millions d'euros d'AP et 18 millions de crédits de paiement en 2018.

► **Exemple en Région : le Fonds d'investissement pour les entreprises en Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Le Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région (FIER) vise à regrouper les dispositifs de financement aux entreprises dans un objectif de concentration, de massification et de lisibilité pour les acteurs économiques. Dispositif central de la politique de développement économique de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, **le Fonds d'Investissement pour les Entreprises de la Région** regroupe au sein **d'une bannière unique**, les dispositifs de financement en faveur des entreprises régionales. Il a été adopté le 15 décembre 2017.

Ce Fonds d'Investissement pour les entreprises de la Région rénové, s'appuyant sur les retours de l'étude menée avec la Banque Européenne d'Investissement et des ateliers du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation propose **des outils nouveaux, des outils rénovés, des fonds européens maximisés**. Il concentrera des financements sur des outils de masse qui répondent aux vrais besoins. Aucun chef d'entreprise n'est oublié : de l'artisan commerçant, à la start-up, de l'entreprise traditionnelle ou innovante jusqu'à celle en difficulté conjoncturelle et pour des besoins allant de 1 000 € à 3 millions d'euros. Il repose sur les principes suivants :

- Des outils plus lisibles et plus puissants ;
- Une mobilisation renforcée des fonds européens ;
- Une priorité d'actions sur les besoins exprimés par les entreprises ;
- Des outils simplifiés et efficaces dans leurs critères afin de soutenir aussi bien l'artisan que la start-up, l'entreprise innovante ou celle en difficulté conjoncturelle ;

Enfin, des outils qui prioriseront des entreprises et projets répondant aux grands enjeux de la transition écologique pour faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur le moteur des accords sur le climat et instaurer un cercle vertueux de croissance verte.

Le FIER s'inscrit dans une chaîne de valeur qui replace l'usager – l'entreprise – au centre des dispositifs de la Région, en proposant un financement adapté. **Il regroupe toutes les formes de financement** : subvention, prise de participation au capital, avance remboursable ou prêts sous une bannière unique pour une lisibilité renforcée. Le FIER et ses douze dispositifs représentent donc cette stratégie collective de financement renouvelée pour les 5 prochaines années devant répondre aux besoins des entreprises et s'articule autour d'un budget offensif et volontariste de près de 300 millions d'euros sur la mandature.

Le Fonds d'Investissement pour les entreprises de la Région s'appuie sur un double comité stratégique de pilotage, l'un restreint regroupant les élus régionaux et l'autre plus large regroupant comprenant les principaux opérateurs économiques des différents

dispositifs (dont banques, fonds privés, Business Angel's, Bpifrance, etc.). La Région est par ailleurs présente dans tous les comités d'engagement. L'impératif d'une lisibilité forte vis-à-vis des bénéficiaires finaux a conduit la Région à mettre en place d'une stratégie de communication permettant de faire connaître le FIER des acteurs du développement économique régional et des bénéficiaires des financements.

Outils financiers constitutifs du FIER

Les outils généralistes :

- **FIER-Fonds de Garantie Régional**
Doté de 10 M€ pour 5 ans adossé à du FEDER; Cible : 600 prêts garantis sur 5 ans ;
- **FIER PACA Investissement – octroi de prêt ou investissement au capital des PME**
Doté d'environ 29 M€ pour le prêt et de 27 M€ pour le capital pour 5 ans ; Cible : 350 entreprises pour le prêt et 95 pour le capital sur 5 ans ;
- **FIER-ARIANE : Implantation et ancrage d'Entreprises**
Doté de 25 M€ pour 5 ans ;
Cible : 100 entreprises sur 5 ans soit 20 entreprises par an ;

Les outils dédiés à l'innovation :

- **FIER-Fonds d'amorçage & FIER-FUI : le financement de la recherche collaborative**
Doté de 13 M€ (6,5 M€ Région + 6,5 M€ État) pour 5 ans ;
Cible : 75 entreprises sur 5 ans soit 15 entreprises par an ;
- **Le financement de l'amorçage pour les entreprises technologiques**
Doté de 2 M€ pour 5 ans ;
Cible : 10 entreprises sur 5 ans soit 2 entreprises par an ;
- **FIER-PRI : Le Partenariat Régional d'Innovation - faisabilité et développement**
Doté de 65M€ (Région 32,5 M€ + État 32,5M€) pour 5 ans ;
Cible : 80 entreprises sur 5 ans soit 16 entreprises par an ;

Les outils dédiés aux entreprises de proximité :

- **FIER-PFIL : Le financement des créateurs d'entreprises**
Dotée de 12,5 M€ pour 5 ans soit 2,5 M€ par an ;
Cible : 10 000 entreprises sur 5 ans soit 2 000 entreprises par an ;
- **FIER-AMI & FIER-ACO : Le financement de l'artisanat**
Doté de 9 M€ pour 5 ans soit 1,5 M€ par an ;
Cible : 1 500 entreprises sur 5 ans soit 300 entreprises par an ;
- **FIER-Fonds TTPE : Le financement des entreprises de proximité** (dispositif expérimental en cours de finalisation – a vocation à être mise en œuvre avant fin 2018)
Doté de 1,5 M€ dont 500 K€ d'abondement Région;
Cible : 200 à 250 entreprises sur 5 ans soit 50 entreprises par an ;

– **FIER-CEDRE Le financement des entreprises à l'accompagnement de la RSE**

- Doté de 10 M€ pour 5 ans ;
Cible : 125 entreprises sur 5 ans soit 25 entreprises par an ;
- **FIER-ARDAN : Le financement d'un projet, un stagiaire, un emploi**
Doté de 7 M€ pour 5 ans ;
Cible : 1 500 entreprises sur 5 ans soit 300 entreprises par an ;
- **FIER-France Active Provence Alpes Côte d'Azur : Le financement des entrepreneurs engagés**
Doté de 1 M€ pour 5 ans ;
Cible : 400 entreprises sur 5 ans soit 80 entreprises par an ;
- **FIER-PARGEST : Le financement des coopératives**
Doté de 1M€ pour 5 ans ;
Cible : 700 entreprises sur 5 ans soit 140 entreprises par an.

UN IMPACT POSITIF AUJOURD'HUI, DE NOUVELLES MARGES DE MANŒUVRE DEMAIN ?

La reprise économique se confirme aujourd'hui dans l'ensemble des Régions, d'après les bilans économiques 2017 publiés par l'INSEE. Plusieurs données viennent conforter ce constat : la hausse de l'emploi, la hausse de la création d'entreprises (+4,8%), la baisse des défaillances d'entreprises (-7,6%)... Autant de domaines où l'action des Régions est désormais prégnante, au vu de leur rôle d'accompagnement des entreprises. Il l'est encore plus en direction des TPE-PME et des entreprises en création.

Au niveau de la défaillance d'entreprises, d'après une étude publiée par le cabinet Deloitte, « les Conseils régionaux se portent au chevet de 15 à 25 sociétés par an, soit 200 à 300 défaillances traitées ».

Ces chiffres positifs concernent également l'industrie, qui a été pourtant fortement impactée par la crise. Les Régions développent aujourd'hui l'industrie 4.0 avec leurs déclinaisons régionales de l'Industrie du futur et sous l'impulsion de leur partenaire « Alliance pour l'industrie du Futur ». Par exemple, dans le Grand Est, où le chiffre d'affaires de l'industrie a même progressé de 3,6% en 2017. Les autres territoires moins touchés par la désindustrialisation voient également le secteur industriel reprendre des couleurs : la Bretagne a par exemple gagné 1 100 emplois industriels en 2017 (+0,7%), essentiellement dans l'agroalimentaire.

2017 a également été la meilleure année, depuis 10 ans, en termes d'accueil des investissements étrangers, puisque 1 298 décisions d'investissement ont été recensées en 2017, soit une hausse de 16% par rapport à 2016, permettant la création ou le maintien de 33 489 emplois supplémentaires. Les décisions d'investissements dans les fonctions de R&D, ingénierie et design ont

elles augmenté de 9%. À noter que les décisions d'investissement prises en 2017 génèrent de l'emploi dans la quasi-totalité des Régions françaises. Celles-ci exerçant pleinement leur compétences sur l'internationalisation et l'attractivité des territoires et des entreprises en coopération avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, on mesure l'impact d'une coopération État/Régions fructueuse.

Ces premiers résultats positifs, ainsi que la nécessité de proximité pour accompagner et renforcer le développement économique local, plaident dans le sens d'une action régionale plus forte, à l'image des pays européens qui réussissent le mieux sur le champ économique. En Allemagne, notamment, les Länder disposent de moyens budgétaires bien supérieurs à nos Régions françaises et de compétences plus larges. S'il n'est pas question de calquer nos Régions sur les Länder, cela pose toutefois une question essentielle : n'est-il pas temps, aujourd'hui, de lancer une nouvelle étape en faveur de la décentralisation ? A tout le moins, le moment n'est-il pas venu d'instaurer un dialogue État/Régions de qualité, en responsabilité et dans la durée, prenant en considération les besoins des collectivités régionales pour qu'elles puissent encore développer et optimiser leurs politiques économiques ?



282, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris
Tél. : 33(0)1 45 55 82 48
Fax : 33(0)1 45 50 20 38
E-mail : info@regions-france.org
Site Internet : www.regions-france.org